

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

SÉANCE THÉMATIQUE

LA PRODUCTION PORCINE
ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 20

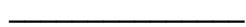
Séance tenue le 13 novembre 2002, à 13 h 30
Hôtel La Saguenéenne, Salle Cabaret B
250, rue des Saguenéens
Chicoutimi

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2002

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	3
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER CLAUDE VILLENEUVE.....	6
Université du Québec à Chicoutimi	
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER ALEXANDRE LEFEBVRE.....	13
Agriculture et Agroalimentaire Canada	
PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS JACQUES LEBUIS ET ÉTIENNE POULIOT	22
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	
PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PIERRE BARIL	32
Ministère de l'Environnement	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme CARMEN LABELLE.....	45
M. ROBERT PATENAUDE	50
Mme CATHERINE GORRETA	55
M. CLAUDE GRÉGOIRE	59
M. PIERRE LATERRIÈRE	63
M. GILLES CÔTÉ.....	70
Mme CARMEN LABELLE.....	72
M. GILLES TARDIF.....	76
M. RÉGIS VALLÉE	81
M. RAYMOND BOUCHARD	84
Mme ÉLISE GAUTHIER	89



SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2002
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette dix-neuvième séance thématique de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10

Je suis Louise Boucher, je préside cette Commission qui a reçu le mandat, le 3 juillet dernier, du ministre monsieur Boisclair, en sa qualité de ministre de l'Environnement, de tenir une audience publique sur cette production.

15

Cette Commission est également constituée de messieurs André Beauchamp, Mario Dumais et Alfred Marquis.

Je précise que nous avons été tous les quatre (4) assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec, et que nous nous sommes engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous invite à le lire, vous allez voir que c'est un code qui dicte notre conduite.

20

Au cours de cette séance, la Commission est assistée d'une équipe composée des analystes, Audrey Wu, Julie Cyr. Nous avons également la conseillère en communication, madame Alexandra Dufresne; la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot.

25

Il y a également madame Stéphanie Dufresne, analyste, qui est avec nous aujourd'hui, et monsieur René Beaudet, un conseiller du BAPE qui est avec nous, un conseiller de la Commission au BAPE qui est avec nous cet après-midi.

30

Le responsable de l'organisation logistique est monsieur Daniel Buisson; le technicien du son, monsieur Martin Lajoie.

35

Les transcriptions sont assurées par madame Florence Béliveau. Alors je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans la semaine qui suit dans nos vingt (20) centres de consultation, ainsi que dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques. Il en est de même de tous les documents déposés à la Commission. D'ailleurs tous ces documents, tous les documents avec lesquels la Commission travaille sont publics; il y a aucun document qui n'est pas porté à l'attention du public. Tout est déposé, tout est rendu public.

40

Les séances thématiques à Saguenay portent sur la production porcine et le développement durable. Plus spécifiquement cet après-midi, les conférenciers invités par la

45 Commission traiteront de stratégies et d'indicateurs de développement durable. Alors nous
avons invité, pour ce faire, et je les nomme dans l'ordre de présentation, monsieur Claude
Villeneuve de l'Université du Québec à Chicoutimi, bonjour monsieur Villeneuve; monsieur
Alexandre Lefebvre, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, bonjour monsieur Lefebvre;
50 monsieur Jacques Lebus et monsieur Étienne Pouliot, du ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation, bonjour messieurs; et monsieur Pierre Baril, du ministère de
l'Environnement, bonjour monsieur.

Le déroulement sera le suivant, et il est le même depuis le début des séances
thématiques, nos conférenciers vont d'abord faire leur présentation, après quoi la Commission
55 leur adressera quelques questions. Nous ferons une pause de quinze (15) minutes au cours de
laquelle le registre sera ouvert, et tous ceux qui sont intéressés à poser des questions à nos
conférenciers devront s'y inscrire.

Au retour de la pause, je vous appellerai dans l'ordre d'inscription au registre, et à
60 chacune de vos apparitions devant la Commission, nous vous autoriserons à poser deux (2)
questions.

Les questions doivent interpeller nos conférenciers; toute autre question, je vous
demande de les conserver pour les poser lors de notre tournée régionale, car nous reviendrons
65 dans la région, je vous le dis tout de suite, les 11 et 12 décembre prochain, à Alma. Alors je
vous demanderais de conserver ces questions pour cette occasion.

Je vous demande d'éviter les préambules trop longs et même d'éviter les préambules si
possible, pour permettre au plus grand nombre de personnes possible de poser des questions.
70 Je vous invite également à m'adresser ces questions, de même que les réponses.

Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps et s'immiscer dans
votre questionnement, pour tenter de pousser un petit peu plus loin la discussion.

75 Alors bien sûr que, comme je le dis à chacune des séances, la Commission ne tolérera
aucune forme de manifestations d'approbation ou de désapprobation, de remarques
désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. C'est là la meilleure façon
de favoriser des débats sereins.

80 S'il y avait des questions qui n'obtenaient pas réponse, la Commission se chargera de les
obtenir le plus rapidement possible, et ces réponses seront déposées dans nos centres de
consultation et dans le site Internet de la Commission.

85

DÉPÔT DE DOCUMENTS

90

PAR LA PRÉSIDENTE:

95

Alors avant de donner la parole à nos conférenciers, je demanderais au ministère de l'Environnement et au ministère de l'Agriculture de nous déposer, de nous faire l'annonce du dépôt de certains documents.

Alors monsieur Baril, peut-être pour commencer par vous.

PAR M. PIERRE BARIL:

100

Oui. En fait, je parle au nom de tout le gouvernement du Québec et puis tel qu'on l'avait convenu lors d'une première ou deuxième séance au départ, on a produit un document qui se veut une synthèse de questions et d'interrogations que le gouvernement du Québec aimerait voir abordées à l'intérieur de tout l'ensemble de la Commission.

105

Ce document intègre donc tous les aspects du développement durable, autant économique, social et environnemental, et on a également un volet santé, parce que souvent, santé, on sait pas si on doit le mettre intégralement dans le volet social, mais on a un volet santé où on aborde un certain nombre de questionnements.

110

Ce document-là a été fait sous la coordination du ministère du Conseil exécutif et le ministère de l'Agriculture, le ministère de la Santé, le ministère des Affaires municipales, La Financière agricole et le ministère de l'Environnement ont tous contribué à l'élaboration de ce document-là, chacun, on comprendra, dans leur propre domaine d'expertise et d'intervention.

115

Si on le dépose aujourd'hui, c'est parce que justement, il interroge l'ensemble de toute la thématique développement durable, et puis comme c'était la thématique aujourd'hui qui était abordée, le développement durable de la production porcine, bien, on est à même de vous présenter ce document-là.

120

J'ai ici une version papier avec une version électronique, pour les besoins de la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125

Que vous pourrez déposer à madame Méthot, à l'arrière de la salle.

PAR M. PIERRE BARIL:

130

Oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 D'accord.

Je comprends bien que ce sont là des interrogations que le gouvernement a à l'heure actuelle, au regard de la production porcine?

140 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Voilà, exactement. On comprend aussi que c'est un ensemble de questionnements qui va être, bien sûr, après ça, dans la conduite du gouvernement, pour mieux aborder ces aspects-là et prendre la meilleure décision possible.

145

PAR LA PRÉSIDENTE:

150 Et contrairement à ce qu'on a pu lire peut-être dans certains quotidiens, je comprends également que c'est pas un mandat que vous nous confiez mais c'est bien l'état de la réflexion des ministères et organismes?

PAR M. PIERRE BARIL:

155 Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

160 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Il était pas question d'aller plus loin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

165

Non, mais parce qu'il y en a qui prétendent que vous nous confiez un mandat aujourd'hui, et j'insiste pour dire aux gens que le mandat que la Commission a reçu est le mandat du ministre, monsieur Boisclair, qui est déposé et qui est consigné dans une lettre qu'il transmettait au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur André Harvey, le 3 juillet dernier. Alors c'est le mandat de la Commission.

170

Merci, monsieur Baril.

Monsieur Lebus, vous avez également des documents à déposer.

175

PAR M. JACQUES LEBUIS:

Merci madame la Présidente.

180

Effectivement, j'ai trois(3) documents à déposer.

185

Un premier document qui s'intitule "Le sommaire des réalisations, bilan de l'an 3", c'est le plan d'action "Un environnement valorisé", c'est un plan d'action qui a été élaboré en 1999, suite au Sommet sur l'agriculture, en 1998. Et c'est un plan d'action qui fait état de l'évolution d'une quarantaine d'actions qui se poursuivent d'ailleurs.

190

Donc je dépose le bilan aujourd'hui. Il y a des copies additionnelles qui sont sur l'autobus, qui devraient être disponibles d'ici la fin de la journée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

195

PAR M. JACQUES LEBUIS:

200

Un deuxième document, en fait c'est une feuille simplement qui fait état du programme d'aide pour l'amélioration de la gestion des fumiers. Donc ça couvre l'année fiscale 88-89 à 96-97, où c'était des programmes du ministère de l'Environnement essentiellement.

205

Et le bilan du programme Prime-Vert, de 97-98 à 2001-2002, donc une ventilation par année selon les programmes d'assistance qui ont été gérés donc depuis 88-89.

Et enfin, un troisième document qui s'intitule "What the Environmental Commission Said", c'est un document qui a été élaboré en Ontario qui indique des informations sur la gestion des rejets, qui est une information qui pouvait être utile aussi aux membres de la Commission pour apprécier cette question qui est quand même assez complexe.

210

Je vous remercie!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Lebus.

215

Alors ces documents seront déposés dans nos centres de consultation, ainsi que dans le site Internet de la Commission. Et vous pourrez donc en prendre connaissance tout comme nous!

220

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER CLAUDE VILLENEUVE

PAR LA PRÉSIDENTE:

225 Alors maintenant, j'inviterais nos conférenciers à prendre la parole et le premier à nous parler de stratégies et d'indicateurs de développement durable, et comme me le glisse à l'oreille mon voisin, le plus petit d'entre eux, monsieur Claude Villeneuve.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

230 Merci beaucoup, madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

 Vous me permettrez de faire une présentation qui sera plus générale, donc d'essayer de mettre en contexte la production porcine au Québec, mais à partir d'une vision mondiale, ce qui
235 peut nous aider, enfin je l'espère, nous aidera à se situer un peu mieux par rapport aux forces qui sont derrière les situations que nous observons.

 Alors en fait, actuellement, on vit dans une période de mondialisation qui est caractérisée par une circulation instantanée de l'information et des idées, une circulation des personnes et
240 des biens, mais aussi une mondialisation des pratiques commerciales, mondialisation des problèmes sanitaires, qu'on pense au SIDA ou aux épidémies, aux pandémies qui traversent le monde, on a aussi une mondialisation de plus en plus grande des réseaux de distribution, ce qui fait qu'on retrouve des produits du Québec sur différentes tables dans le monde, et qu'on voudrait bien en retrouver plus, quand on parle d'exportation, et on est aussi dans un monde de
245 compétition entre les producteurs qui ne vivent pas nécessairement tous sur les mêmes territoires, dans les mêmes conditions, mais qui compétitionnent pour les mêmes marchés.

 Ceci oblige les producteurs qui veulent survivre à trouver des avantages comparatifs, qu'ils soient au niveau des subventions, même si c'est de moins en moins possible avec
250 l'Organisation mondiale du commerce, que ce soit au niveau des règles environnementales, ce qui est généralement plus facile à gérer localement, ou encore en ce qui concerne la spécialisation et l'intégration des filières de façon à organiser cette production au moindre coût.

 En même temps, cette planète qui est en mondialisation, elle est en mondialisation
255 globale de l'environnement, on assiste à des problèmes comme le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité, une crise généralisée de l'eau, une contamination généralisée des réseaux alimentaires par différents produits organiques persistants.

 Et ces menaces, elles s'accroissent à mesure que croît la population mondiale, et il faut
260 pas oublier que même si une menace est globale, elle a toujours des impacts locaux et régionaux.

 Cette augmentation de population, c'est la force qui conduit au fond la problématique, c'est qu'en moins de trente (30) ans, la population mondiale a doublé, et puis elle devrait se

265 stabiliser aux alentours de neuf milliards et demi (9 ½ MM) d'habitants, donc ça veut dire qu'il faut, je le souhaite, de notre vivant, on soit capable d'accueillir encore deux (2 MM) ou trois milliards (3 MM) d'êtres humains, et à leur ouvrir notre table jusqu'à un certain point, parce que nous habitons tous la même planète.

270 Les besoins des individus, en termes alimentaires, ils sont beaucoup plus élevés aujourd'hui que tous ceux de leurs grands-parents, surtout dans les pays développés, à cause de l'augmentation de la consommation de viande, mais aussi beaucoup à cause de la nourriture transformée.

275 On a une alimentation qui est de plus en plus composée de produits qui ont généré des transformations, des pertes, ou qui ont demandé de l'énergie pour être préparés.

280 Et il faut pas se réjouir trop vite pour les producteurs de porcs, parce que même si la consommation de viande augmente avec le développement économique, il y a quand même une portion importante de l'humanité qui, pour des raisons religieuses, soit en Inde par exemple, ou pour tout le monde islamique, ne consomme pas de produits porcins.

285 Donc ça veut dire qu'il y a au moins trois milliards (3 MM) d'êtres humains qui feront pas partie de la clientèle potentielle des producteurs de porcs!

Dans les pays développés, on mange de plus en plus de viande et de produits transformés, qui contiennent des produits animaux. Les groupes les plus pauvres ou les moins sélectifs, entendez les Américains, mangent une nourriture issue de la production industrielle au moindre coût.

290 La concentration des entreprises de distribution, qui est une forte tendance aussi, elle élimine virtuellement les petits producteurs de tous les marchés de masse.

295 L'agriculteur, sa situation a énormément changé dans le dernier siècle. On est passé, en fait, du mandat de nourrir la famille au mandat de nourrir le village, le pays, le continent, on a parlé de nourrir le monde et aujourd'hui, on ne parle plus de l'agriculture même pour nourrir le monde, on commence à parler de produire des intrants industriels comme par exemple l'éthanol qu'on fait avec le maïs, qui se trouve à être un produit qui n'aura rien à voir avec l'alimentation mais qui est là pour une production énergétique. On peut parler des productions de fibres et autres.

300 L'agriculteur, aussi, est une espèce en voie de disparition. Depuis 1950, par exemple aux États-Unis, le nombre de fermes est passé de cinq point six (5,6 M) à deux point deux millions (2,2 M); au Québec, ça a suivi à peu près la même tendance, on a diminué d'environ, on est au tiers des fermes qu'on avait dans les années cinquante.

305

Beaucoup de fermiers ont quitté parce qu'ils étaient pas capables d'arriver à générer des revenus décents, surtout vis-à-vis des changements technologiques qui demandaient de plus en plus d'investissement.

310

Et en fait, la tendance à la spécialisation locale et régionale, elle est de plus en plus visible. Par exemple au Québec, on a une partie très importante de l'industrie laitière du Canada, et c'est pas plus mal pour ça, mais ce sont des spécialisations qui correspondent à des avantages comparatifs qu'on peut avoir ou à une tradition.

315

Le modèle productiviste, qui sous-tend l'agriculture actuelle, c'est un modèle dans lequel la terre n'est qu'un simple substrat; c'est-à-dire c'est un lieu de production, c'est un nombre d'hectares, ça se calcule en superficie. Les gens sont des intrants de la production, c'est-à-dire qu'ils sont interchangeable et payés au minimum.

320

Si on peut manger des fraises de Californie qui sont de compétition avec les fraises de l'Île-d'Orléans, c'est peut-être parce qu'il y a des immigrants illégaux mexicains qui travaillent en Californie, mais ça, on doit pas le dire. Et l'objectif, au fond, c'est d'externaliser un maximum de coûts pour déclasser la concurrence.

325

Et je lisais, je partageais avec mes étudiants ce matin le dilemme des producteurs de riz de l'Arkansas, qui ont épuisé les nappes phréatiques et qui veulent détourner une rivière pour produire, et c'est le gouvernement américain qui paie le détournement de la rivière. Et de toute façon, c'est du riz qui est payé trois dollars dix (3,10 \$), alors que sur le marché, il vaut un dollar quarante (1,40 \$).

330

Alors en quelque part, dans ce modèle-là, il y a toutes sortes de facteurs qui font qu'on n'est pas dans l'économie réelle.

335

Le transport par camion, c'est aussi une grande composante de notre modèle agricole, et il constitue une subvention déguisée, qui ruine les marchés locaux. C'est comme ça par exemple qu'un producteur de brocoli de Saint-Gédéon, pour vendre ses brocolis à Alma, doit les envoyer à l'entrepôt à Québec pour qu'ils reviennent.

340

Alors on peut maintenir le prix, avec ça, près des coûts marginaux de production, en mettant en compétition des producteurs à l'échelle continentale, voire à l'échelle mondiale.

345

Ça, c'est une diapo que j'ai pris d'une autre présentation, mais je pense que ça vaut la peine de se poser la question, "Il fait combien de litres aux cent kilomètres (100 km), votre poulet". Un poulet barbecue qui est élevé à Saint-Prime, au Lac-Saint-Jean, dans ses huit (8) semaines de vie de l'œuf au supermarché, il a fait trois cents kilomètres (300 km) à partir de Charlevoix pour venir au couvoir, du couvoir à l'élevage, cinq cents kilomètres (500 km) de l'élevage à l'abattoir. Il refait un autre cinq cents kilomètres (500 km) pour venir de l'abattoir au comptoir, je ne calcule pas les dix kilomètres (10 km) que la personne fait avec sa voiture pour venir chercher son poulet, et ces aliments ont voyagé peut-être un cinq cents kilomètres

350

(500 km) en camion, et le carburant pour les chauffer, les poulaillers, vient de la mer du Nord ou du Koweït, et il a voyagé trois cents kilomètres (300 km) en camion dans le parc des Laurentides. C'est pour ça que ça nous prend une autoroute!

355 Les conséquences de ça, c'est que ça force une augmentation de la taille des exploitations, ça amène une mécanisation toujours accrue avec une perte d'emplois, une nouvelle forme de métayage.

360 C'est qu'en fait, autrefois, les métayers, c'était des gens qui louaient des terres et qui donnaient une partie de leur production au propriétaire. Maintenant, on a des gens qui reçoivent une production dans leur propriété, et qui retournent cette production à une autre étape, et qui restent avec les résidus à gérer. C'est une nouvelle forme de métayage.

365 Il y a aussi une destruction du tissu social des campagnes, transformation du paysage, pas toujours pour le mieux, une perte de biodiversité et problèmes de santé publique qui peuvent résulter de cette simplification des écosystèmes.

370 L'agriculture, elle produit grâce à la simplification des écosystèmes, et ces écosystèmes ont des conditions abiotiques et biotiques qui sont transformées pour favoriser une population végétale ou animale au détriment des autres. Donc en fait, un champ de maïs, c'est une épidémie de maïs!

375 Les terres agricoles sont quand même soumises aux mêmes règles écologiques que tous les écosystèmes. Et la dure loi de l'écologie s'applique même dans l'Ouest de John Wayne, parce que pour produire des végétaux, on a besoin de lumière et d'eau, on a besoin de nutriments, on a besoin de gaz carbonique. Chaque maillon de la chaîne trophique, c'est-à-dire la chaîne alimentaire, perd une partie importante de l'énergie qu'elle consomme. La capacité des décomposeurs à recycler les matières nutritives, elle dépend de leur abondance, de leur diversité, et de la disponibilité d'oxygène.

380 Donc toutes les transformations que l'agriculture fait subir à l'écosystème, et qui modifient ces paramètres-là, vont se traduire par des problèmes à cause du fait que l'écosystème agricole ne peut pas être dissocié des autres écosystèmes. Il est relié par le cycle de l'eau, par le cycle de l'azote, par le cycle du carbone, par le cycle du phosphore, à l'érosion.

385 Et si l'écosystème agricole est pollué, les autres écosystèmes le seront aussi.

390 L'application du modèle productiviste tend à dépasser la capacité de support des écosystèmes en raison de l'intensité des interventions, de l'extension des productions et des quantités de résidus dont il faut disposer; parmi les grandes activités humaines polluantes, l'agriculture est celle dans laquelle les interventions correctrices sont les plus longues à appliquer, parce qu'elles jouent sur la complexité du système.

395 En conséquence, l'agriculture est maintenant le principal facteur de pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques, problèmes d'eutrophisation, contamination bactérienne, résidus de biocides; le principal facteur de réduction de la biodiversité, à cause de l'empiètement sur les milieux humides, la déforestation, l'utilisation des biocides, la perte de diversité génétique; et c'est une source majeure de gaz à effet de serre mais ça, ce serait l'objet d'une autre conférence.

400 Au bout du compte, pour satisfaire les besoins du marché, le paysage rural a été transformé profondément, et on assiste à une désertion accrue du territoire rural. Combinée à ça, l'extension périurbaine qui s'est accélérée dans la deuxième moitié du vingtième siècle a augmenté les recouvrements et les conflits d'usage entre les agriculteurs et les autres utilisateurs du territoire.

405 D'ici trente (30) ans, quatre-vingts pour cent (80 %) de l'humanité ou à peu près devrait être dans des villes de plus en plus grandes ou assimilée à des villes, c'est-à-dire des banlieues de plus en plus grandes.

410 Les gens sont peu intéressés à la façon dont leurs aliments sont produits, il y a pas deux mille (2000) personnes dans la salle aujourd'hui, et ils semblent considérer un seul critère de choix, c'est celui qu'on leur serine le plus possible dans la publicité, c'est-à-dire le prix. Pourtant, la proportion du budget familial consacrée à la nourriture est de moins en moins importante à mesure qu'on s'enrichit.

415 Cependant, les gens veulent une nourriture saine, un environnement propre, des produits sécuritaires. Ils se méfient de l'approche techno-scientifique qui sous-tend l'agriculture industrielle, alors la réaction facile, c'est "Allez faire vos cochonneries ailleurs", et là on s'adresse aux producteurs de porcs comme à d'autres.

420 Mais il faut bien manger! Il est impossible de satisfaire les besoins de la population mondiale actuelle sans une agriculture moderne et efficace; on est trop de monde à table pour revenir à une agriculture biologique générale ou à une agriculture de subsistance. Le retour à la terre, à six milliards (6 MM), c'est pas possible. Donc il faut intégrer, dans l'activité agricole, des pratiques et des modes de gestion qui en diminuent les impacts sur l'environnement et les sociétés rurales, si on veut faire de l'agriculture durable.

430 L'agriculture peut être une occasion de démontrer une nouvelle relation de l'humanité avec la nature, en contribuant à la diversité des paysages, la diversité culturelle et la diversité génétique; en produisant une qualité supérieure et en assurant le bien-être des animaux; en contribuant à ralentir les changements climatiques.

435 Pour ça, il faut développer une éthique, une éthique d'abord chez les consommateurs, qui soit autre que simplement de mesurer le prix des biens; chez les agriculteurs, qui ne doivent pas tourner les coins ronds avec leur production; et chez les développeurs de technologies, qui doivent avoir autre chose qu'uniquement la productivité en tête, et là on s'adresse à nos

440 ingénieurs, qui doivent développer une éthique de l'environnement et du développement durable qui fait place à la qualité de vie des humains, à la qualité des écosystèmes et des paysages, et à la qualité des produits.

445 Le développement durable suppose le respect des personnes, le respect des écosystèmes, le respect des sociétés et des cultures, et il s'agit aussi de donner des marges de manœuvre aux générations à venir. Il s'agit donc d'une gestion responsable qui permet d'utiliser les ressources en dessous du seuil de leur renouvellement.

450 L'agriculture durable, selon plusieurs chercheurs, qui ont été résumés par madame Bonny, doit être rentable pour les agriculteurs et doit pouvoir se pratiquer à long terme sur les mêmes territoires; elle doit être viable et reproductible sur le plan agroécologique; elle doit assurer la suffisance et la qualité de l'alimentation à toutes les populations; elle doit être équitable au niveau social et humain entre les différents pays et dans chaque pays; et elle doit être socialement acceptable et reproductible.

455 Qu'est-ce que pourrait représenter dans ce cadre une filière porcine durable. D'abord, elle doit être rentable pour les producteurs; ensuite, elle doit être inoffensive pour l'environnement; socialement valorisable, vous avez eu l'exemple du Danemark; intégrant l'ensemble des impacts de ses produits et de ses sous-produits; et soutenable à long terme pour les communautés et les écosystèmes.

460 Est-ce qu'on pourra un jour concilier l'écotourisme et la production porcine, c'est une question qui peut se poser.

465 Comment faire du développement de la production porcine durable! Bien que le développement anarchique de la filière porcine ait déjà causé des impacts qui seront très difficiles à récupérer dans le Sud du Québec, il importe de soumettre à l'analyse du développement durable toute nouvelle forme de développement de cette production. Il faudra tenir compte de la capacité de charge des sous-bassins versants par rapport aux autres charges organiques déjà existantes, et non pas uniquement de considérer les terres que possède un producteur de porcs pour faire son épandage.

470 Il faudra aussi penser les usages résidentiels, touristiques et autres qui peuvent être en conflit sur les territoires qui sont nécessaires à la gestion des lisiers.

475 Il faut aussi voir les nouvelles technologies qui permettent de réduire les impacts; développer une valeur ajoutée régionale à la filière porcine; et valoriser possiblement le lisier sur une base régionale, soit pour des fins énergétiques ou pour d'autres fins, c'est-à-dire en faire un produit qui peut être valorisé, mis en valeur sur des marchés.

480 Le premier élément qui, à mon avis doit être considéré dans une stratégie de développement durable de la filière porcine, c'est le dialogue avec les populations locales et avec les consommateurs. Ce dialogue ne peut se faire, à mon sens, sans les écoconseillers qui

vont agir comme médiateurs, qui vont agir pour aider à chacun de pouvoir faire valoir son point de vue et trouver des solutions qui conviennent aux divers intervenants. Ça va fonctionner avec la démonstration de technologies propres et des projets de réhabilitation d'habitats qui sont
485 absolument nécessaires, et dans lesquels les producteurs devront être impliqués.

Mais aussi, il faudra penser la mise en valeur des produits à la ferme ou dans des entreprises de transformation régionales; parce que, exporter un produit avec le moins de transformation possible, c'est le meilleur moyen de se sous-développer de façon durable.
490

Il faudra aussi penser à la participation aux marchés publics, parce que c'est un endroit où il peut y avoir rencontre entre producteurs et consommateurs, et quand il y a pas de dialogue entre producteurs et consommateurs, on n'arrive pas à des solutions de développement durable.

Et pour ce que j'en connais, pour les producteurs bio dans Charlevoix ou des choses du genre à l'heure actuelle, il y aura peut-être lieu de penser de l'agroécotourisme, compte tenu des particularités de cette production qui est fort intéressante et qui me rappelle quand j'étais petit gars, on allait dans Charlevoix, les cochons allaient dehors!
495

Alors il y a toutes sortes de blocages pour une stratégie comme celle-là. La spécialisation des entreprises en est une; les règlements sur les abattoirs en est une autre, qui font qu'on peut difficilement gérer une filière de valorisation régionale si on n'a pas d'abattoir qui est approprié.
500

L'absence d'une gestion par bassin versant, j'espère que suite à la Commission Beauchamp, ça va devenir une réalité; l'intégration de la filière; les besoins de support à la recherche et au développement technologique, qui seront toujours manquants; le comportement historique de certains producteurs, qui ont sali non seulement la rivière mais la réputation des autres; et la médiatisation des nuisances de la filière qui incite les gens, dès qu'ils voient le mot "cochon", à dire non.
505
510

Et ça, ça veut dire qu'éventuellement, même si un jour il y avait des formes de production porcine qui étaient acceptables sur tous les points de vue, cette réticence, à cause de la médiatisation, causera toujours des problèmes et sera toujours un blocage.
515

Alors des nouvelles règles du jeu, je pense qu'il faut qu'on assure de resserrer la réglementation et les contrôles des entreprises industrielles, parce que l'agriculteur est un paysan, habite le territoire, mais quand il se comporte en industriel, il doit être traité comme tel.

On doit aussi responsabiliser les producteurs par unité hydrographique, parce que l'eau, c'est l'intégrateur du territoire, et avec des objectifs qui sont gérés par des comités de bassin.
520

On devra aussi développer l'agriculture de précision et favoriser l'émergence de solutions technologiques. Ce n'est pas parce que la technologie, c'est l'ensemble de la solution, mais

525 c'est parce qu'il faut aussi avoir des solutions qui font appel au génie, pour être capable de gérer des problèmes de ce type-là.

Alors je vous remercie beaucoup de votre patience, madame la Présidente.

530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Villeneuve.

535

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER ALEXANDRE LEFEBVRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

540 Alors je passe la parole à notre deuxième conférencier, qui est monsieur Alexandre Lefebvre, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

545 Peut-être pendant que monsieur Lefebvre installe sa présentation, vous rappeler que ce soir la Commission poursuit cette séance thématique sur le développement durable. Ce soir, il sera question de processus de concertation sociale et des conditions de cohabitation, alors nous aurons comme conférenciers messieurs Jacques Régnier et Raymond Rouleau, de la Région laboratoire de développement durable Saguenay-Lac-Saint-Jean; monsieur Roméo Bouchard, de l'Union paysanne; monsieur Clément Pouliot, de la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

550

Nous devons avoir un représentant du Regroupement national des conseils régionaux en environnement. Malheureusement, ils nous ont informés ce matin qu'ils ne pourraient être présents parce qu'ils sont présentement au Rendez-vous des régions. Alors malheureusement pour nous, ils ne seront pas avec nous.

555

Alors voilà pour cette page publicitaire de la Commission! À vous la parole, monsieur Lefebvre.

PAR M. ALEXANDRE LEFEBVRE:

560

Merci madame la Présidente et messieurs les Commissaires.

565 Je commencerai peut-être par vous mentionner qu'au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ma tâche principale consiste à gérer ce qu'on appelle le Programme national d'analyses et de rapports sur la qualité agroenvironnementale, qui est un programme qui vise essentiellement à développer des indicateurs agroenvironnementaux et des outils qui permettent d'intégrer ces indicateurs-là dans la prise de décision.

570 Et c'est donc à ce titre-là et pour vous parler d'une façon un peu générale de l'expérience
et de l'approche d'Agriculture Canada en la matière qu'on m'a invité et qu'il me fait plaisir de
venir vous faire cette présentation aujourd'hui.

Donc une présentation qui est essentiellement divisée en quatre (4) sections.

575 Premièrement, je vais vous parler des indicateurs agroenvironnementaux en tant que
tels, c'est-à-dire un peu de théorie pour expliquer ce que nous, on entend par indicateurs
agroenvironnementaux.

580 Deuxièmement, je vais vous parler plus concrètement des travaux d'Agriculture Canada
et expliquer brièvement comment les indicateurs sont identifiés, développés, et essayer d'illustrer
cette théorie-là avec quelques exemples pertinents pour le Québec.

585 Ensuite, je vais m'attarder sur la façon dont les indicateurs peuvent être et en fait sont
utilisés dans le développement et l'analyse de politiques et de programmes gouvernementaux
qui sont axés sur le développement durable.

Et finalement, je voudrais vous parler brièvement des prochaines étapes qui sont prévues
pour la suite des travaux.

590 Donc en commençant avec les indicateurs, pourquoi est-ce qu'on a besoin d'indicateurs
agroenvironnementaux. L'objectif ultime, en fait, c'est d'informer la prise de décision en
agriculture pour, ultimement, contribuer à ce que les Canadiens bénéficient d'un environnement
plus sain.

595 Besoin d'une formation. C'est crucial dans l'optique de favoriser une production agricole
qui est respectueuse de l'environnement. On sait que la production agricole interagit de
différentes façons, soit positives, soit négatives, avec l'environnement naturel qui l'entoure, et on
sait également qu'on peut influencer la performance environnementale du secteur en modifiant
ou en améliorant certaines pratiques de gestion à la ferme.

600 C'est par contre une situation qui est excessivement complexe, il y a plusieurs enjeux
différents et importants, il y a différentes priorités, il y a énormément d'interactions possibles
entre les écosystèmes agricoles et naturels.

605 On a donc d'un côté les décideurs, qui sont responsables des orientations politiques, du
développement de programmes, et on a le public, des gens qui ont à cœur l'amélioration de cette
performance environnementale du secteur, qui ont des questions, qui ont un énorme besoin
d'information.

610 D'un autre côté, il y a une communauté d'experts, une communauté de scientifiques qui
ont des connaissances et une compréhension très poussée de toutes ces interactions entre
l'agriculture et l'environnement. Et vous l'aurez deviné, le rôle des indicateurs, dans tout ça, c'est

d'intégrer et de simplifier toute cette complexité, ces connaissances techniques, et les rendre si on veut comestibles pour les décideurs, pour le public.

615

En même temps, il y a plusieurs types d'informations, plusieurs sortes d'indicateurs environnementaux qui peuvent être utilisés pour informer la prise de décision, et de décision à plusieurs niveaux, si on veut à différentes échelles.

620

Par exemple à la ferme, on peut avoir besoin d'informations sur l'état de l'équipement d'entreposage du fumier ou du lisier;

625

Au niveau municipal, on peut avoir besoin d'informations qui nous permettraient de déterminer les sites disponibles pour l'emplacement d'une nouvelle production animale;

Au niveau d'un bassin versant, on s'intéresse peut-être à la concentration de certains contaminants de source agricole dans l'eau potable;

630

Au niveau provincial, on peut avoir besoin d'informations sur la proportion du bétail pour lequel l'entreposage du fumier est jugé adéquat;

Au niveau national, d'une façon un peu semblable, on peut s'intéresser à la proportion des terres agricoles qui présenteraient un risque de contamination de l'eau;

635

Finalement, au niveau international, on pourrait s'intéresser à la performance du Canada vis-à-vis celle des autres pays.

640

Et pour situer un peu les travaux d'Agriculture Canada sur les indicateurs agroenvironnementaux, c'est à ces trois (3) derniers niveaux-là, aux niveaux provincial, national et international, que se situent nos efforts principalement.

Je vais maintenant vous parler, justement de façon un peu plus précise, des travaux d'Agriculture Canada.

645

On a publié, en février 2000, un rapport qui est ce rapport-ci, intitulé "L'agriculture écologiquement durable au Canada", rapport sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux qui présente, si on veut, le résultat de sept (7) années d'efforts en vue du développement de ces indicateurs-là; des efforts qui ont été effectués par le ministère, mais sous la supervision d'un comité aviseur externe, constitué de représentants de divers intervenants, que ce soit d'autres ministères fédéraux, provinciaux, des groupes de producteurs, des organisations non gouvernementales de conservation et des universitaires. D'ailleurs, monsieur Marquis faisait partie de ce comité d'aviseurs.

650

655

Et je voudrais préciser aussi, avant d'aller plus loin, que nos travaux sur les indicateurs sont pas spécifiques à un secteur en particulier, on regarde plutôt la production agricole dans une région donnée dans son ensemble.

660 Bon, avant d'aller de l'avant et de procéder au développement d'indicateurs, évidemment il a fallu décider quels seraient les enjeux qu'on était pour couvrir, un exercice qui s'est fait encore une fois en consultation avec divers intervenants, en commençant avec une liste élargie d'enjeux et en identifiant ceux qui étaient d'intérêt principal, d'intérêt commun, avec comme simple critère de base que les indicateurs devaient refléter un enjeu important ou significatif.

665 Ensuite, on a voulu identifier les indicateurs valables pour chacun de ces enjeux-là qui ont été choisis, des indicateurs qui devaient répondre à certaines caractéristiques clés, en particulier avoir une base scientifique solide ou à tout le moins un consensus raisonnable quant au mérite scientifique de la méthode qui allait être employée.

670 Ils devaient être non ambigus, c'est-à-dire qu'ils devaient être spécifiques à l'agriculture et relativement facile à interpréter pour les décideurs ou pour le public.

Ils devaient être sensibles aux variations régionales, étant donné que les réalités et les enjeux sont différents d'un bout à l'autre du pays.

675 Ils devaient identifier des tendances ou l'évolution de la situation dans le temps.

Et finalement, ça peut sembler évident, mais il fallait que leur développement soit possible, c'est-à-dire que les coûts devaient pas être prohibitifs et les données nécessaires devaient être disponibles.

680 Ces caractéristiques de spécificité à l'agriculture et de faisabilité ont particulièrement influencé l'approche qui a été utilisée par Agriculture Canada pour le développement des indicateurs agroenvironnementaux.

685 Ça aurait par exemple été impossible de faire un suivi environnemental ou un monitoring, si vous voulez, à l'échelle nationale pour toute une série d'enjeux différents, simplement à cause des coûts énormes que ça aurait représentés. Et en plus, les résultats auraient pas été nécessairement spécifiques à l'agriculture; c'est-à-dire qu'on peut mesurer la concentration d'azote par exemple dans l'eau, mais il y a plusieurs sources qui contribuent à cette concentration-là et il peut devenir difficile, dans certains cas, de départager.

690 Donc on a décidé d'utiliser une approche qui est plus conceptuelle, qui est basée surtout sur le concept de risque, qui utilise des modèles ou des formules mathématiques, si on veut, pour intégrer d'une part des données biophysiques, des données qu'on a par exemple sur le type de sol, sur les caractéristiques des sols, sur les caractéristiques du paysage comme le relief, avec l'information qui est disponible sur la gestion agricole et sur l'utilisation des terres.

695 Par exemple, on a beaucoup utilisé les données qui sont disponibles en provenance du recensement de l'agriculture qui est fait par Statistique Canada.

700 Donc, peut-être une pause dans la théorie, je voudrais montrer quelques exemples un
peu plus concrets, en commençant par un indicateur du risque d'érosion hydrique, c'est-à-dire du
risque d'érosion des sols par l'eau. Alors même si le phénomène d'érosion peut entraîner un
705 impact sur la qualité de l'eau de surface, évidemment par exemple en transportant des éléments
nutritifs avec les particules de sol, c'est un aspect de la problématique qui est traité séparément
ou qui est intégré avec des indicateurs de qualité de l'eau. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un
indicateur de la qualité des sols, c'est-à-dire de la capacité des sols à soutenir la production
agricole à long terme.

710 Et l'indicateur qui a été développé nous a indiqué qu'au Québec, en 96, le risque
d'érosion hydrique était relativement faible, c'est-à-dire que quatre-vingt-huit pour cent (88 %)
des terres agricoles présentaient un risque d'érosion qualifié de tolérable, c'est-à-dire des terres,
selon les pratiques en vigueur, qui pouvaient supporter une production agricole à long terme.
C'est les zones qui apparaissent en gris, sur la carte ici.

715 Un autre exemple, cette fois-ci un indicateur de la qualité de l'eau, le risque de la
contamination de l'eau par le phosphore. C'est un indicateur qui est peut-être un peu moins bien
développé ou moins robuste que certains autres, par exemple il a seulement été calculé pour le
Québec, tout simplement parce qu'il y a des données qui étaient pas disponibles ailleurs. Mais
on a quand même pu développer l'indicateur qui nous a permis d'identifier certaines tendances,
720 en particulier on peut dire qu'en 96, il y avait environ vingt-cinq pour cent (25 %) des terres
agricoles qui se situaient dans la catégorie de risque élevé ou moyennement élevé.

725 On a aussi pu identifier une diminution entre 81 et - vous excuserez, il y a une erreur sur
la diapo - entre 81 et 91, la proportion des terres qui étaient dans la catégorie à faible risque et
donc, proportionnellement, une augmentation de celles qui étaient dans des catégories à risque
plus élevé, une tendance qu'on pensait expliquer en partie par l'augmentation de l'apport en
phosphore soit par les fumiers ou par les engrais, et une tendance qui a par contre été suivie,
entre 91 et 96, d'un retour vers les valeurs de 81. Donc il y a une certaine fluctuation qu'on a pu
observer.

730 Dans le cas de la qualité de l'air, on a développé un indicateur qui était relié aux
émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cas-ci, il s'agissait pas d'un indicateur de risque mais
bien un indicateur d'état. C'est-à-dire qu'on a encore une fois utilisé des modèles pour estimer la
contribution actuelle du secteur agricole aux émissions nationales de gaz à effet de serre.

735 Et encore une fois, dans le cas du Québec, on a noté un changement positif, c'est-à-dire
une baisse d'environ vingt-sept pour cent (27 %) des émissions agricoles de gaz à effet de serre,
encore une fois entre 81 et 96, et on a également pu déterminer que le Québec, qui a environ
cinq pour cent (5 %) des terres agricoles au Canada, contribue à environ neuf pour cent (9 %)
740 des émissions nationales agricoles des gaz à effet de serre.

 Un autre exemple, cette fois-ci un indicateur qui nous donne de l'information moins sur
l'état de l'environnement mais peut-être plus sur les pratiques de gestion agricole. Dans ce cas-

745 ci, on parle d'azote résiduel, c'est-à-dire une estimation de la quantité d'azote qui subsiste dans le champ après la récolte, ce qui est essentiellement la quantité d'azote qui est ajoutée sous forme d'engrais ou de fumier moins ce qui est prélevé lors de la récolte. Et évidemment, des surplus excessifs augmentent les risques de contamination de l'environnement.

750 Donc pour le Québec, en 96, il y avait vingt-sept pour cent (27 %) de la superficie agricole qui avait une teneur en azote résiduel supérieure à soixante kilogrammes (60 kg) d'azote à l'hectare, qui est la catégorie la plus élevée ici, et la tendance observée entre 81 et 96 était négative. C'est-à-dire que la concentration d'azote résiduel de soixante et onze pour cent (71 %) de la superficie agricole avait augmenté de façon significative, donc on s'en allait définitivement pas dans la bonne direction.

755 Un dernier exemple, cette fois-ci encore une fois un indicateur qui nous donne de l'information sur les pratiques de gestion agricole, et dans ce cas-ci, on a utilisé une approche différente, c'est-à-dire qu'on a utilisé un sondage pour évaluer l'adoption de différentes pratiques de gestion à la ferme et ce, d'une façon qui serait consistante d'une province à l'autre.

760 Il faut savoir qu'au Québec, avec des initiatives comme celle du portrait agroenvironnemental, il y a de l'information semblable et même souvent qui est plus complète qui est disponible, mais par contre, c'est certainement la province qui a le plus investi dans ce genre d'initiatives là et de l'information semblable est souvent pas disponible ailleurs au Canada. 765 C'est la raison pour laquelle on a procédé avec cette approche-là.

770 Et conjointement avec Statistique Canada, on a sondé vingt-deux mille (22 000) entreprises de production agricole au Canada, dont près de trois mille (3000) au Québec, en utilisant un questionnaire, une cinquantaine de questions qui portaient sur différents aspects de la gestion des fumiers, de la gestion des engrais chimiques, la gestion des pesticides et des terres en général.

775 Un questionnaire qui a été envoyé aux producteurs en mars dernier, donc pour l'instant, il y a seulement les résultats bruts de l'enquête qui sont disponibles, et ils sont d'ailleurs disponibles seulement depuis quelques semaines, et on procède présentement à l'analyse de ces résultats-là, on prévoit en publier les résultats d'ici quelques mois, soit entre janvier et mars prochains.

780 Mais je voulais quand même vous donner une idée, très brièvement, du type d'information recueillie avec deux (2) ou trois (3) exemples, des exemples encore une fois qui sont pas spécifiques à un type de production en particulier mais bien le pourcentage des fermes dans l'une ou l'autre des situations, mais très certainement que la façon dont l'enquête a été effectuée, on va être en mesure de faire la spécification d'un secteur à un autre, prochainement.

785 Donc au Québec, on a pu déterminer qu'il y a trente-six pour cent (36 %) des fermes de production animale qui entreposent du fumier liquide, comparativement à la moyenne nationale qui est de quatorze pour cent (14 %). Dans quatre-vingt-neuf pour cent (89 %) de ces cas-là, de

790 ces fermes-là, le fumier liquide est entreposé dans une fosse en béton, comparativement encore
une fois à la moyenne nationale qui est de soixante-dix-sept pour cent (77 %). Et dans quatre-
vingt-treize pour cent (93 %) des cas, les installations ont été conçues avec l'aide d'un ingénieur,
comparativement à soixante-treize pour cent (73 %) au Canada.

795 Donc je vous ai seulement donné quelques exemples, et très rapidement, mais j'espère
quand même avoir réussi - ce que je voulais faire, c'était simplement vous donner un aperçu du
type d'information qu'on peut générer avec l'approche qu'on a utilisée.

Et j'inviterais certainement à consulter le rapport complet sur les indicateurs pour plus
d'informations ou plus d'explications.

800 Maintenant, je voudrais vous parler un peu de comment ces indicateurs-là sont utilisés
dans la prise de décision.

805 En commençant par mentionner qu'une des caractéristiques recherchées pour les
indicateurs est que ceux-ci soient sensibles à un changement dans l'adoption de différentes
pratiques de gestion. L'importance de ceci, c'est la suivante, on sait que les changements
peuvent parfois prendre du temps à survenir dans l'environnement, c'est-à-dire qu'il peut parfois
se passer plusieurs années entre l'adoption d'une certaine pratique de gestion qu'on sait
bénéfique et avant de pouvoir mesurer sur le terrain un effet significatif réel.

810 Donc les indicateurs de risque, qui reposent sur l'utilisation pratique qu'on sait bénéfique
pour l'environnement, vont réagir beaucoup plus vite et permettre d'informer la prise de décision
ou permettre d'évaluer la performance d'un programme dans un laps de temps qui est beaucoup
plus acceptable, qui va nous indiquer donc que le risque soit diminué, soit augmenté, et qu'on
peut s'attendre à avoir des effets sur le terrain dans un avenir qui est plus ou moins rapproché,
815 selon le cas. Et donc, d'apporter les correctifs nécessaires.

820 Les indicateurs peuvent être utiles à bien des égards dans le processus de prise de
décision, que ce soit pour l'orientation des grandes politiques, même pour les efforts de
recherche qui visent à améliorer la performance environnementale du secteur, ou encore en
combinaison avec d'autres sources d'information pour identifier des régions, des secteurs qui
sont plus à risque et qui méritent peut-être une attention plus particulière.

825 Enfin, pour mesurer et comparer la performance du secteur canadien vis-à-vis des
objectifs qu'on aurait établis, des objectifs de performance, ou encore vis-à-vis celle d'autres
pays qui sont soit nos concurrents ou nos partenaires commerciaux.

830 Pour illustrer cette intégration-là des indicateurs environnementaux dans la prise de
décision, il y a plusieurs exemples possibles, et j'ai choisi d'utiliser celui du cadre stratégique
pour l'agriculture, peut-être parce que c'est le plus récent, le plus actuel et certainement celui qui
a la plus grande envergure.

835 Et sans rentrer dans les détails, parce que ça pourrait faire l'objet d'une présentation complète, mais le cadre stratégique pour l'agriculture, c'est cet accord-là entre le ministre fédéral de l'Agriculture et la plupart des ministres provinciaux de l'Agriculture qui vise entre autres à faire du secteur agricole canadien un chef de file mondial en matière de salubrité et de qualité des aliments, en matière d'innovation et évidemment en matière de production respectueuse de l'environnement.

840 Donc les ministres signataires se sont engagés formellement à élaborer un plan d'intervention environnemental accéléré, qui permettrait l'atteinte d'objectifs environnementaux en matière de qualité des sols, qualité de l'eau, qualité de l'air et en matière de conservation de la biodiversité.

845 Ce qui est particulièrement intéressant pour nous, c'est que les ministres doivent également s'entendre sur des cibles précises de rendement et sur les indicateurs à utiliser pour mesurer la performance par rapport à ces cibles, et rendre compte de la performance au public.

850 Donc les indicateurs agroenvironnementaux font certainement partie des outils qui ont été identifiés, qui sont utilisés pour établir les cibles à atteindre, pour aider à l'élaboration des programmes et pour mesurer d'une façon similaire d'une province à l'autre, éventuellement, la performance du cadre stratégique et tous les programmes qui vont être développés et ainsi rendre des comptes au public, encore une fois, sur les résultats obtenus.

855 D'un autre côté, il y a les politiques économiques et les marchés qui ont aussi une incidence importante, évidemment, sur la prise de décision à la ferme. Ils peuvent par exemple grandement influencer la capacité ou non d'adopter une nouvelle pratique de gestion, surtout lorsqu'il y a des coûts importants qui sont impliqués, et par le fait même, ont une influence importante sur ce que sera la performance environnementale du secteur.

860 C'est pourquoi on a aussi, conjointement avec le développement d'indicateurs environnementaux, développé des outils ou des modèles qui nous permettent d'intégrer, de relier ces indicateurs agroenvironnementaux là avec de l'information économique, pour nous aider à répondre à certaines questions bien précises, comme par exemple quels sont les facteurs clés qui influencent la performance environnementale du secteur et comment est-ce que ces facteurs 865 évoluent, quels sont les coûts et les avantages pour le secteur et pour la société des tendances environnementales actuelles, quelle est la relation entre les politiques et les programmes gouvernementaux, et pas seulement les programmes environnementaux mais par exemple des programmes économiques et la santé environnementale du secteur, ou encore quelles politiques ou quels programmes sont le plus susceptibles de permettre l'atteinte de ces objectifs 870 environnementaux à un coût raisonnable.

Donc finalement, pour terminer ma présentation, je voulais vous dire un mot sur les prochaines étapes ou sur nos intentions pour la suite des travaux.

875 Le projet sur les indicateurs agroenvironnementaux dont je vous ai parlé, dont les résultats ont été publiés en 2000, était si on veut un projet pilote, c'est-à-dire c'était nouveau pour nous, le ministère souhaitait évaluer d'une part la faisabilité de développer ces indicateurs-là et souhaitait évaluer leur utilité dans le cadre de ses opérations.

880 Maintenant, les indicateurs agroenvironnementaux ont rapidement occupé une place importante dans le processus de prise de décision et la question à savoir si on devait ou non poursuivre les travaux s'est très rapidement transformée en comment améliorer la qualité de ces indicateurs-là, comment développer des nouveaux indicateurs pour traiter des enjeux qui sont pas couverts encore avec la série d'indicateurs qu'on a, et également, comment développer des
885 outils encore plus performants pour utiliser cette information-là et l'intégrer avec d'autres informations de nature économique ou sociale.

C'est pourquoi le ministère d'Agriculture Canada a décidé de mettre sur pied le Programme national d'analyses et de rapports sur la qualité agroenvironnementale et
890 d'augmenter de façon significative ses efforts dans trois (3) secteurs d'activité.

Premièrement, évidemment la mise à jour et le développement d'indicateurs agroenvironnementaux. Il y a une nouvelle version du rapport sur les indicateurs qui est prévue au plus tard pour février 2005, c'est-à-dire cinq (5) ans après la publication du premier rapport.

895 Deuxièmement, le développement et l'application d'outils qui permettent de faire le lien entre les indicateurs environnementaux et l'information économique.

Et troisièmement, quelque chose dont j'ai pas parlé parce que c'est relativement nouveau
900 comme secteur d'activité pour notre ministère, c'est l'attribution d'une valeur économique à ces indicateurs environnementaux là, pour évaluer si on veut les coûts et les bénéfices des changements environnementaux en agriculture, et utiliser un dénominateur commun qui est le dollar pour communiquer certaines des informations à certains publics.

905 En terminant, un mot sur l'importance de la coordination et de la collaboration avec les intervenants.

Ce que je vous ai présenté aujourd'hui, c'est ce que j'ai appelé l'approche d'Agriculture Canada envers les indicateurs agroenvironnementaux, mais c'est une approche qui dépend, à
910 plusieurs égards, d'un apport externe, c'est-à-dire que ce soit à titre d'expertise ou de données qui existent dans d'autres organisations et qui peuvent permettre de développer ou d'interpréter correctement les résultats obtenus, ou encore que ce soit de l'information complémentaire qui peut provenir par exemple de programmes régionaux de suivi environnemental qui peut, dans une certaine mesure, valider certains des résultats obtenus avec les indicateurs.

915 Je pense sincèrement que les indicateurs agroenvironnementaux, c'est des outils qui sont potentiellement très utiles à la prise de décision, mais il faut par contre jamais perdre de vue que comme le nom le dit si bien, ce sont des indicateurs, c'est-à-dire qui nous informent d'une

920 façon qui se veut la plus objective possible sur une situation donnée. C'est par contre pas une
mesure absolue, c'est pas une mesure qui est infaillible, et ils doivent certainement jamais être
utilisés ou interprétés aveuglément ou indépendamment d'autres sources fiables et objectives
d'information qui pourraient être disponibles.

925 Alors je vous remercie de votre attention et je voudrais en terminant vous indiquer,
madame la Présidente, qu'il y a vingt-cinq (25) copies du rapport sur les indicateurs qui ont été
acheminées au bureau du BAPE, à titre d'information, et je vous laisse tous sur cette adresse
Internet, ceux qui sont intéressés peuvent certainement avoir accès à beaucoup plus
d'informations, plus de détails et aussi télécharger la version intégrale du rapport sur les
indicateurs.

930
Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

935 Merci, monsieur Lefebvre.

PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS JACQUES LEBUIS ET ÉTIENNE POULIOT

940
PAR LA PRÉSIDENTE:

Maintenant, je cède la parole à messieurs Jacques Lebus et Étienne Pouliot, du
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

945
PAR M. JACQUES LEBUIS:

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, bonjour.

950 Mon nom est Jacques Lebus, je suis sous-ministre adjoint à l'agroenvironnement au
ministère de l'Agriculture, et je suis accompagné par un collègue cet après-midi.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

955 Oui, moi, c'est Étienne Pouliot et je suis directeur régional pour la région Chaudière-
Appalaches.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

960 Alors cet après-midi, on vous présente la stratégie du MAPAQ, c'est-à-dire le plan
d'accompagnement ferme par ferme. Ensuite, je vais céder la parole à monsieur Pouliot pour
vous parler, dans notre cadre de travail, d'un banc d'essai qu'on réalise dans une municipalité de

965 Chaudière-Appalaches. Et on va compléter l'exposé avec quelques indicateurs de gestion qui sont aussi des indicateurs agroenvironnementaux qu'on déduit des travaux qu'on a faits depuis quelques années avec les producteurs agricoles.

970 Alors je vous ai exposé, la semaine dernière, trois (3) grands domaines d'intervention de l'État, donc le domaine de la réglementation environnementale qui nous a été exposée lundi dernier avec beaucoup de clarté, je dirais; ensuite, le soutien financier de La Financière agricole du Québec, qui nous a été exposé la semaine passée. Et je vais vous parler aujourd'hui de notre plan d'accompagnement, qui est basé sur la qualité de nos ressources professionnelles et aussi sur des programmes d'assistance économique.

975 Je vous expliquais la semaine passée que l'écoconditionnalité sert un peu de lien dans l'échange d'information nécessaire entre l'environnement et l'économie, donc ma conférence se situe vraiment maintenant au niveau de l'accompagnement ferme par ferme.

980 Le pourquoi du programme! Essentiellement, le programme d'accompagnement découle de la mise en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles du ministère de l'Environnement, qui date de juin dernier.

985 Notre programme d'accompagnement s'adresse aux entreprises agricoles existantes qui doivent faire face à des normes plus sévères au niveau environnemental. Ce règlement est basé sur une gestion des rejets réels ferme par ferme, donc une responsabilité au niveau de la ferme en ce qui concerne la gestion des déjections, et c'est un règlement qui, dans sa conception même, est incitatif à mieux performer au niveau de la ferme, puisque le producteur agricole est en mesure d'évaluer, année après année, son niveau de déjections et ses performances en matière agroenvironnementale.

990 On vous a dit également que le nouveau règlement est basé sur une norme phosphore qui est resserrée. On a exposé lundi dernier que si on compare le nouveau règlement avec ce qui existait avant 1997, donc de 81 à 97, les superficies d'épandage doivent être multipliées par un facteur de deux (2) à trois (3) pour être en mesure de répondre à la nouvelle réglementation. Donc plusieurs agriculteurs font face maintenant à des normes resserrées, et le ministère de l'Agriculture croit bon de les accompagner de façon importante, de façon intensive.

1000 Le ministère de l'Environnement a également annoncé un accroissement des contrôles par l'embauche de personnel additionnel, pour une surveillance et aussi un accompagnement au plan environnemental.

1005 L'objectif, donc appuyer la mise en conformité au Règlement sur les exploitations agricoles en assurant la pérennité des entreprises. Donc pour nous, conservation des ressources va de paire avec pérennité des entreprises; si on veut maintenir la qualité et l'importance des entreprises agricoles au Québec, il faut nécessairement voir à la conservation des ressources, ce qu'on s'applique à faire depuis déjà quelques années, mais avec une emphase accrue à partir de cette année.

1010 On veut introduire de façon planifiée des mesures agroenvironnementales additionnelles à celles inscrites à la réglementation, notamment en ce qui concerne la pollution diffuse, par des encouragements pour le travail réduit du sol, ce qui est en relation d'ailleurs avec les problématiques de gaz à effet de serre, donc semis directs également, pour prévenir l'érosion et le ruissellement de l'eau sur les sols, par l'installation de haies brise-vent pour réduire les charges d'odeurs autour des bâtiments.

1015 Donc en plus des mesures qui sont directement déduites de la nouvelle réglementation, on veut, avec notre Programme d'accompagnement ferme par ferme, aller au-delà de la réglementation comme telle.

1020 On est en train également de préparer une nouvelle stratégie phytosanitaire qui devrait être connue d'ici quelques semaines, j'imagine; déjà notre stratégie phytosanitaire existe depuis 1992, il y a eu des réductions des pesticides depuis 1992, on n'a pas réussi à atteindre les objectifs qu'on s'était imposés à l'époque et donc, on veut donner un peu plus de muscle à notre stratégie phytosanitaire, qui s'adresse aux agriculteurs.

1025 Donc stratégie phytosanitaire, pour quelques indications, c'est la lutte intégrée, c'est-à-dire un meilleur dépistage, une meilleure identification des ennemis des cultures, une lutte plutôt mécanique que chimique et aussi, une lutte biologique quand on peut trouver les bonnes technologies qui s'imposent à cet égard-là.

1030 Et évidemment, on a aussi des programmes pour appliquer des doses réduites de pesticides.

1035 Le comment du programme! Par la confection d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme, pour les entreprises agricoles pouvant rencontrer des difficultés à se conformer à la nouvelle réglementation; c'est surtout dans les régions à forte concentration de cheptel que notre programme va être actif.

Et on offrira également un appui financier gouvernemental en concordance avec les mesures prévues au plan d'accompagnement agroenvironnemental.

1040 Le plan comprend une démarche en six (6) points! D'abord un diagnostic, la confection du plan d'accompagnement comme tel, une évaluation du soutien professionnel et financier nécessaire à la réalisation du plan, un engagement formel du producteur, l'implantation des mesures et également un suivi agroenvironnemental.

1045 Alors je vais donner quelques détails sur chacun des six (6) points de notre plan.

1050 Le diagnostic s'établit principalement avec le bilan phosphore qui est prescrit par la réglementation du ministère de l'Environnement, et au mois de juin, au 15 juin 2003, on devrait avoir en main les bilans phosphore dans environ vingt-trois mille (23 000) entreprises qui sont visées par la nouvelle réglementation.

Les bilans sont confectionnés, sont élaborés par les conseillers des clubs agroenvironnementaux, des consultants du privé et, si nécessaire, du personnel du MAPAQ, des agronomes du MAPAQ. Tous les bilans doivent être préparés, évidemment, par des membres de l'Ordre des agronomes du Québec.

1055

Je parle du personnel du MAPAQ, il y a peut-être dans certaines régions à faible densité d'activité agricole où le personnel du MAPAQ pourrait être disponible pour aider les agriculteurs à confectionner, à préparer le bilan phosphore.

1060

Si le bilan est positif, donc toujours par rapport à la nouvelle réglementation, le producteur est réputé conforme; si le bilan est négatif, le producteur est admissible à l'accompagnement professionnel surtout et aussi financier.

1065

Je dois quand même préciser ici que les programmes d'assistance financière, notamment le Prime-Vert, sont accessibles à tous les producteurs agricoles, qu'ils soient positifs ou négatifs, mais si les gens ont un bilan négatif, on donne en plus une assistance professionnelle avec le personnel de notre Direction générale des affaires régionales, qui dispose d'environ cent vingt-cinq (125) professionnels et techniciens qui sont de nature à assister le producteur agricole.

1070

Alors dans l'hypothèse d'un diagnostic négatif, confection du plan avec l'aide des ressources professionnelles. On identifie des mesures de redressement adaptées à la situation de l'entreprise.

1075

Donc ici, il y a plusieurs moyens qu'on va examiner, on va examiner: est-ce qu'il est possible de réduire les intrants, est-ce qu'il est possible d'introduire des phytases par exemple dans l'alimentation du bétail, du cheptel, est-ce qu'on peut acquérir de nouvelles terres, est-ce qu'on peut louer des terres, est-ce qu'on peut convenir de nouvelles ententes d'épandage, est-ce qu'on peut favoriser le traitement.

1080

On pense que dans certaines régions à forte densité de cheptel, étant donné que les agriculteurs se sont installés avec des normes azote et maintenant on passe à une norme phosphore qui va demander beaucoup plus de superficie, on pense qu'une des solutions, c'est peut-être le traitement; je reviendrai un petit peu plus loin là-dessus.

1085

Et on peut aussi faire de l'ajustement de cheptel.

1090

Le plan devra également établir des échéanciers, et notre échéancier correspond à l'échéancier réglementaire du ministère de l'Environnement, qui a des étapes de conformité dont on vous a parlé lundi, des dates cibles, 2005, 2008 et 2010. Donc notre calendrier s'ajuste au calendrier de la réglementation environnementale.

Le soutien financier, le MAPAQ évalue le type et le niveau d'appui financier qui sera offert à l'entreprise.

1095 Donc réduction de pollution ponctuelle, on sait que beaucoup de travail a été fait dans ce domaine-là, mais avec la nouvelle réglementation, l'entreposage étanche est maintenant exigé pour des plus petits cheptels. Donc dès qu'on a une charge de mille six cents kilogrammes (1600 kg) de phosphore par année, on doit construire des structures étanches, comme c'était le cas auparavant pour les cheptels de cinquante (50) unités animales et plus.

1100 On va élaborer également des guides spécialisés pour la gestion des cheptels.

1105 En ce qui concerne la pollution diffuse, alors je donne ici un exemple qui est déjà prévu dans la réglementation du mois de juin dernier, le retrait des animaux des cours d'eau, qui s'applique à compter de 2005. Et également des dispositions concernant la conservation des sols.

1110 Alors monsieur Sansfaçon, il y a quelques jours, vous a donné des détails concernant le programme pour la réduction de la pollution diffuse.

1115 Maintenant, il est clair également pour nous que dans notre Programme d'accompagnement ferme par ferme, il est pas question de tout financer. On n'ira pas financer l'achat de terres, ni la location de terres, ni des ententes d'épandage.

1120 Donc on va faire une discrimination à partir des suggestions qu'on fait aux producteurs agricoles; il y en a qui seront financés et d'autres qui ne seront pas financés. Une question d'équité aussi entre les producteurs.

1125 Le plan exige également un engagement formel du producteur. Formel, ça veut dire que le producteur signe, convient avec notre conseiller des choses à faire; on convient, nous, avec le producteur et aussi le ministère de l'Environnement, des choses à faire, parce que le ministère de l'Environnement, avec son programme d'inspection, a une espèce de "check list" qui va indiquer où sont les choses à améliorer, donc on travaille de concert avec le ministère de l'Environnement, et on exige aussi un engagement formel du producteur.

1130 Le producteur s'engage à réaliser des travaux, il recevra des sommes en conséquence, probablement une fois qu'une partie des travaux est réalisée, et il s'engage également à long terme, une fois que les travaux sont faits, il s'engage à maintenir la bonne qualité agroenvironnementale de son entreprise.

1135 Le producteur est évidemment le premier responsable pour l'implantation dans son entreprise des mesures agroenvironnementales, et le MAPAQ s'assure que les mesures prévues sont introduites et convient si nécessaire des ajustements à apporter en cours de réalisation.

1140 Alors c'est bien possible qu'en cours de réalisation, on se rende compte qu'il y a des choses qu'on avait pensé faire et qui sont peut-être pas nécessaires, d'autres qu'on pensait pas faire et qui vont s'avérer nécessaires, donc il y aura un suivi professionnel à cet égard-là, et toujours dans le respect des exigences réglementaires.

1140 Le suivi! Donc une fois l'entreprise conforme aux règles environnementales, le producteur est responsable du maintien de la conformité, et un suivi individuel de l'entreprise sera mis en place en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

1145 Donc on parlera ici, sans doute, d'indicateurs, indicateurs de gestion, mais aussi indicateurs, ce qui est peut-être le plus important, c'est d'avoir des bons indicateurs de mesures sur le terrain, comment évaluer l'amélioration de la qualité de l'eau de surface par exemple, donc il faut avoir des indicateurs, des stations de mesures et bien expliquer à la communauté en quoi les mesures nous servent, à évaluer la performance des mesures, la performance des programmes qu'on met à la disposition des agriculteurs.

1150 Alors j'ai parlé du Programme d'accompagnement ferme par ferme, on a aussi une série, ce qu'on appelle les dossiers périphériques, des dossiers qui sont en développement, des dossiers qui sont sur la table de travail, la table à dessin.

1155 Le premier dossier important, une banque de données agroenvironnementales. Alors vous savez qu'on a une banque d'information, ce que les agriculteurs connaissent sous le sigle du fichier CP12, c'est un fichier qui fonctionne par exploitation agricole et non pas par site d'élevage. Et quand il s'agit de faire un suivi agroenvironnemental, en plus de l'information sur l'exploitation, ça nous prend aussi des informations par site d'élevage.

1160 Alors on est en discussion avec le ministère de l'Environnement pour élaborer cette banque de données agroenvironnementales qui servira aussi bien à nos collègues de l'Environnement qu'aux officiers du ministère de l'Agriculture.

1165 On veut absolument optimiser la filière traitement.

On veut ensuite mettre sur pied, j'espère d'ici quelques semaines au plus tard, un programme de R et D qui va servir entre autres à valoriser les sous-produits du traitement. Évidemment on peut faire du traitement, mais il faut surtout être en mesure de recycler le sous-produit, c'est là qu'est le goulot d'étranglement, je dirais, il faut absolument être en mesure de commercialiser le sous-produit du traitement, parce que c'est une valeur fertilisante en phosphore bien sûr, mais en matières organiques également.

1170

On examine aussi la gestion collective des effluents d'élevage, et on a un programme de confection de guide de bonnes pratiques.

1175

Alors je vais passer rapidement sur chacun de ces éléments-là!

1180 Donc la banque de données, vingt-trois mille (23 000) entreprises, qui va nous servir, au MAPAQ, à faire un suivi territorial. Assez curieusement, on est mal équipé pour faire une planification, entre guillemets, de l'activité agricole sur le territoire agricole, on vous l'a dit, la CPTAQ protège le territoire agricole mais on n'a peut-être pas tous les outils, au MAPAQ, pour faire une espèce de planification, où est-ce qu'on peut continuer à développer l'agriculture, dans

1185 quelles conditions on peut pousser les agriculteurs dans certains territoires. Donc cette banque de données va nous servir à faire de la planification à long terme et surtout, ça va nous servir à maintenir un portrait agroenvironnemental tenu à jour, puisqu'en vertu de la réglementation environnementale, les mises à jours sur le bilan phosphore sont exigées à chaque année.

1190 Filière traitement, on en a parlé à plusieurs reprises, vous savez, on vous a déjà fait un exposé là-dessus, il y a plusieurs filières qui sont en démonstration, en vitrine technologique, il y a des rapports qui sont déjà prévus pour nous permettre de qualifier la performance des équipements, la performance des technologies, et surtout pour évaluer les coûts.

1195 Parce que tout ça, finalement, va se résumer à une question de coûts et on veut, en même temps qu'on optimise au plan environnemental, réduire les coûts d'acquisition et de fonctionnement de ces équipements-là, donc un programme spécifique sera mis en place prochainement là-dessus.

1200 Recherche et développement sur plusieurs sujets. Donc j'en ai parlé déjà, mais l'alimentation peut-être, la génétique, question d'améliorer la conversion alimentaire de l'animal, caractérisation des fumiers, il y a déjà des études en cours au CRAQ et d'autres viennent bientôt, parce qu'en plus de caractériser le cheptel porcin, il y a d'autres types de cheptels, il y a cinq-six (5-6) autres types de cheptels importants au Québec dont il faut obtenir les caractéristiques, et aussi sur les techniques d'épandage.

1205 En fait, la gestion collective des effluents, c'est certain qu'une ferme standard, disons, n'aura pas nécessairement à traiter tout son lisier, on pense, et monsieur Pouliot va vous en parler un peu plus en détail, on pense être en mesure de favoriser le regroupement de certaines fermes pour minimiser les coûts et être en mesure également de traiter les surplus individuels. Et on pense aussi avoir des unités régionales de traitement des effluents.

1210 Guide des bonnes pratiques! On prévoit une mise à jour pour le bovin d'ici avril 2003, et pour les autres types de cheptels, d'ici avril 2005.

1215 Alors vous savez que dans la nouvelle réglementation du mois de juin 2002, on permet de développer des solutions de rechange adaptées à l'entreposage étanche des fumiers. Le plan de développement est soutenu par une enveloppe de deux cent cinquante-sept millions de dollars (257 M\$), dont j'ai déjà parlé la semaine dernière. Vous voyez la ventilation, j'insiste pas là-dessus étant donné que ça a déjà été mentionné.

1220 Et là-dessus, je passe la parole à mon collègue de Chaudière-Appalaches, qui va vous parler du banc d'essai à Saints-Anges. Avant donc de formaliser complètement le programme, on veut tester sur un banc d'essai les idées qu'on met actuellement de l'avant.

1225 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Voilà, merci monsieur Lebuis.

1230 Vous dire en quelques images ce qui se passe actuellement à Saints-Anges dans la Beauce. C'est un laboratoire, donc un banc d'essai qui vise à s'assurer que la démarche et la stratégie agroenvironnementale du ministère est bien adaptée au terrain, tester et valider toutes les étapes du plan et identifier le type de soutien financier prioritaire.

C'est bien sûr qu'on veut voir les impacts, les conséquences et les coûts pour les entreprises qui auront à se conformer au REA d'ici 2010.

1235 Saints-Anges, c'est une municipalité assez type de ce qui se passe dans Chaudière-Appalaches. Si on faisait une grande diagonale partir de l'Islet jusqu'à Saint-Gédéon-de-Beauce, pas Saint-Gédéon au Lac-Saint-Jean bien sûr, et de Lotbinière jusqu'à Saint-Pamphile-de-l'Islet, ce serait à peu près à la croisée de ces deux (2) diagonales-là, c'est une petite municipalité voisine de Sainte-Marie-de-Beauce.

1240 Il y a cinquante et une (51) entreprises agricoles là-bas, il y en a trente-deux (32) en production porcine, vingt-deux (22) en production laitière. Parmi celles-ci, il y en a onze (11) qui combinent et le porc et le lait. C'est un milieu à forte concentration d'élevage, auparavant on aurait dit que c'était une municipalité en surplus ou encore une zone d'activité limitée. Donc les épithètes, elle les a.

1245 Il y a trente-six (36) entreprises qui sont déjà suivies par un conseiller en agroenvironnement là-dedans et aussi sept (7) qui sont membres d'un groupe conseil agricole, c'est-à-dire ce qu'on appelait auparavant les syndicats de gestion.

1250 Il y a aussi, la municipalité est traversée par deux (2) bassins versants qui ont été particulièrement étudiés au cours des dix (10) dernières années, dont un où monsieur Baril a œuvré plus particulièrement il y a quelques années, dans une autre vie.

1255 La réception du milieu a été excellente, il y a un intérêt très senti de tout le monde, autant du milieu en général, le conseil municipal est très intéressé et impliqué dans le déroulement de la démarche; les entreprises agricoles, sur les quarante-sept (47) qui ont des productions animales, quarante-six (46) ont signé, à l'heure actuelle, une adhésion au projet. Celle qui reste, c'est une entreprise qui est en voie d'abandonner et d'être transférée. Donc on est très fier de l'intérêt manifesté.

1260 L'échéancier que l'on a, on veut procéder au diagnostic complet, ferme par ferme. Le diagnostic comprend autant le bilan phosphore des entreprises, c'est bien sûr, mais aussi le bilan alimentaire des entreprises laitières, bovines et porcines bien sûr.

1265 On veut aussi avoir les données, les certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement, les données dont le ministère dispose et aussi les données dont La Financière dispose. Donc une grande matrice bien compliquée, mais qui nous permettra d'évaluer le diagnostic le plus complet et le plus précis possible.

1270

Et puis après ça, bien, on va évaluer ferme par ferme ce qu'il faudra entreprendre pour mettre toutes ces entreprises-là dans le sens de la conformité du REA.

1275 L'implication dans le projet, c'est bien sûr qu'actuellement, c'est un projet où il y a beaucoup d'intervenants, il y a bien sûr les entreprises agricoles qui sont très intéressées, les clubs agroenvironnementaux, les groupes conseillers agricoles, les clubs d'encadrement technique parce qu'il y en a quand même qui oeuvrent en production porcine dans la région, La Financière agricole aussi, qui est pas marquée là, les conseillers financiers des entreprises
1280 parce qu'en quelque part, c'est bien clair que la mise en conformité aura des impacts financiers certains pour les entreprises, donc on veut avoir une agriculture durable, donc les entreprises, malgré se conformer au règlement, que les entreprises durent. Et bien sûr nous, le ministère de l'Agriculture, qui sommes les promoteurs et les agents de projet.

1285 Et pour terminer, monsieur Lebus va revenir avec quelques données, quelques indicateurs de performance.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

1290 Alors étant donné que le thème aujourd'hui porte entre autres sur les indicateurs, je vous en laisse quelques-uns au tableau.

1295 Ici, on a un indicateur sur les structures d'entreposage qui ont été supportées par le programme Prime-Vert et qui vont continuer de l'être pour quelques années encore. Donc dans le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, qui a été remplacé au mois de juin 2002 par le nouveau règlement de l'Environnement, on voit ici la mise en conformité de 1999 à 2002, donc soixante et onze pour cent (71 %) des quatorze mille six cent soixante-dix (14 670) entreprises qui étaient déjà visées sont maintenant conformes.

1300 Le cheptel visé était de un point six million (1,6 M) d'unités animales, et quatre-vingt-quatre pour cent (84 %) de ce cheptel-là a maintenant des déjections qui sont confinées dans des structures étanches. C'est un indicateur environnemental, mais c'est aussi un indicateur de gestion pour nous, on essaie de combiner les deux (2) approches.

1305 Ici, j'ai un autre exemple, concernant le volume annuel additionnel de lisier épandu par rampe.

1310 Alors vous savez que l'obligation réglementaire commence en avril 2005, mais il y a déjà un certain nombre d'entreprises qui ont pris de l'avance là-dessus. C'est une évaluation tout à fait minimum, parce qu'il y a beaucoup de propriétaires de ces équipements-là qui peuvent offrir des services à leurs voisins, il y a même des coopératives d'équipement qui font du traitement à forfait. Quoi qu'il en soit, il y a déjà un point deux million de mètres cubes (1,2 M m³) qui sont épandus par ces nouvelles technologies plus précises, et qui réduisent en même temps les charges d'odeurs.

1315 Selon un dernier sondage fait par la Fédération des producteurs de porcs, et dont les résultats devraient être disponibles bientôt, d'ici la fin de l'année, on estime qu'il y a déjà trente-cinq pour cent (35 %) des entreprises qui épandent le lisier porcin par rampe basse.

1320 Pour avoir un effet important au niveau de la population en général, il faut vraiment se rendre au-dessus de soixante pour cent (60 %). Donc on fait un sprint là-dessus.

1325 Ici, il y a d'autres indicateurs qui proviennent de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement; c'est un institut qui est financé par l'UPA et le CDAQ, ce sont des fonds fédéraux d'Agriculture Canada, par le ministère de l'Environnement, par le ministère Recherche, Science et Technologie qui s'appelle maintenant, je pense, Finance, Industrie et Recherche, et aussi par le ministère de l'Agriculture.

1330 Donc il y a un effort qui est fait pour augmenter les programmes qui sont très pertinents aux problématiques agroenvironnementales, augmenter aussi les efforts de transfert technologique, et aussi s'associer à des partenaires du secteur agricole, et du secteur agricole au sens large, je dirais.

1335 Il y a aussi des investissements privés, donc on augmente la participation au plan financier de ces organismes-là.

1340 Il y a aussi une liste, si jamais ça vous intéresse, de tous les projets qui s'adressent à la production porcine comme telle, donc beaucoup d'efforts en matière de recherche de bons matériaux, diminution des odeurs, ventilation plus adéquate. Il y a toute une série donc de projets de recherche qui se font à l'IRDA sur la production porcine.

1345 Ensuite, il y a des tableaux que j'ai empruntés à Simon Marmen, au Club-conseil en agroenvironnement. Ça, c'est le travail réduit du sol, ça vous a déjà été exposé. Alors vous voyez qu'il y a quand même, il y a des indicateurs aussi.

1345 Ça, ça s'adresse évidemment aux membres de clubs-conseils. Les membres de clubs-conseils représentent environ trente pour cent (30 %) des superficies agricoles au Québec, donc un suivi en termes indicateurs de ce côté-là.

1350 Et finalement, une autre série d'indicateurs concernant les pesticides. Alors c'est le nouveau défi, après le REA, je pense bien que le nouveau défi à très court terme pour l'agriculture, c'est la gestion des pesticides.

1355 Donc on voit les progrès, ici aussi, au niveau de la calibration des pulvérisateurs, évidemment il faut mettre les bonnes doses, les superficies dépistées, c'est-à-dire où on identifie les ennemis des cultures; l'application en bande, une augmentation importante aussi de ce côté-là. Donc ici, c'est pour réduire la dose de pesticides, herbicides, fongicides et tout ça.

Il y a aussi des superficies où on fait un suivi pour réduire les doses, et les superficies sans herbicides ont également tendance à augmenter.

1360

Alors ça, c'est un effort qu'on va faire en complément de ce qu'on fait pour répondre au REA.

1365

Alors c'est l'essentiel de notre présentation, madame la Présidente. Je vous remercie de votre attention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370

Je vous remercie, messieurs.

PRÉSENTATION DU CONFÉRENCIER PIERRE BARIL

1375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Maintenant notre dernier conférencier de l'après-midi, monsieur Pierre Baril, du ministère de l'Environnement du Québec.

1380

PAR M. PIERRE BARIL:

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs!

1385

Effectivement, ça va être une tâche assez difficile de parler après ces éminents conférenciers, je vais essayer de faire la meilleure synthèse possible. L'idée, c'est de vous présenter donc quelques éléments de réflexion, de compréhension sur le développement durable associé à la production porcine.

1390

Je propose un plan où on va revenir sur certaines définitions mais très très succinctement, parce que monsieur Villeneuve en a parlé pas mal tout à l'heure, l'agriculture et le développement durable.

1395

On va également passer quelque temps sur les indicateurs de développement durable, mais encore là, aussi, monsieur Lefebvre a fait un bon tour d'horizon, mais je vais peut-être parler plus précisément de certains indicateurs que nous utilisons qui sont les plus probants chez nous.

1400

Enfin, on va aborder aussi la production porcine et le développement durable, et je rappelle comme depuis le début, la difficulté d'extraire la production porcine de tout le volet agricole lorsqu'on fait notre analyse.

1405 On a vu, par les présentations à Sainte-Marie, sur par exemple la pression
environnementale de l'agriculture, que c'était pas toujours facile de savoir ce qui vient du porc et
ce qui vient du reste. Mais on va essayer quand même d'aborder cette situation-là, parce que
c'est vraiment cette production-là qui est interpellée maintenant.

1410 Ensuite, je vais vous parler de la stratégie donc qui a été amorcée au ministère de
l'Environnement, qui est un élément important dans la mission du ministère de l'Environnement,
le développement durable; au-delà de la protection de l'environnement comme tel, c'est quand
même, le ministère de l'Environnement veut exercer, exerce un leadership important dans
l'implantation du développement durable au Québec.

1415 Je vais parler aussi succinctement de la contribution des partenaires, parce qu'on va
comprendre que ça se fait pas tout seul, que le défi est très grand et qu'on a besoin de la
collaboration et tout le monde est interpellé par ça.

Je vais vous suggérer des pistes d'avenir, aussi, des pistes de solutions pour aller plus
loin, avec une petite conclusion.

1420 Alors définition bien large, que tout le monde connaît pour la plupart, qu'est-ce que c'est
le développement durable. Bien, c'est un développement qui répond aux besoins du présent
sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. C'est clair que
c'est un concept qui est véhiculé depuis de nombreuses années, que tout le monde je pense
aujourd'hui a intégré.

1425 Quand on applique ça à l'agriculture, on a une définition qui rejoint je pense
essentiellement les propos de monsieur Villeneuve, et je reprends celle qui est également
présentée par Jean Nadeau, du ministère des Affaires municipales, l'autre soir, à savoir que
l'agriculture durable doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas
1430 dégrader l'environnement et être techniquement appropriée, économiquement viable et
socialement acceptable.

Ça pose donc le problème et la définition.

1435 On comprend donc qu'il y a trois (3) aspects qui doivent converger, parce qu'on parle
d'un développement durable en agriculture: la rentabilité économique, l'équité sociale et
l'intégrité de l'environnement. C'est donc ces trois (3) aspects-là, grosso modo, par lequel passe
le développement durable.

1440 Et quand on attribue un développement durable à l'agriculture, bien, c'est parce qu'on se
trouve à l'intersection de ces trois (3) grands volets-là, c'est là qu'on a donc une agriculture dite
durable, lorsqu'on a réussi à se trouver dans cette zone de développement durable là, qui
converge et qui intègre ces trois (3) aspects-là.

1445 Donc l'idée, pour situer l'agriculture, notamment la production porcine, c'est d'utiliser des indicateurs pour mieux voir où est-ce qu'on se situe, est-ce qu'on est plus dans la rentabilité économique, est-ce qu'on est plus dans de l'intégrité, dans l'environnemental ou dans l'équité sociale.

1450 Alors je vais vous en présenter et je vais essayer, avec mon propos, de situer justement ces aspects-là à l'intérieur d'indicateurs de ces trois (3) volets-là.

1455 Les indicateurs économiques de développement durable, on comprendra que ça passe beaucoup par la rentabilité des entreprises, et je vais l'analyser sur deux (2) volets, la rentabilité de l'entreprise pour elle-même bien sûr et la rentabilité économique pour la société en général.

1460 Elle passe bien sûr par, dans le fond, l'adéquation entre les coûts de production et les prix du marché que vous avez à gérer; c'est bien sûr ces deux (2) volets-là qui sont un peu l'indicateur le plus de base pour savoir si on est vraiment rentable ou pas.

1465 Pour ce faire, je vous présente ici le tableau qui présente les prix du porc des douze (12) dernières semaines, grosso modo, mais ça a été pris il y a à peu près deux (2) semaines, deux-trois (2-3) semaines, donc ça présente la fluctuation des prix du porc au Québec, en Ontario, aux États-Unis, ici. C'est les prix par cent kilos (100 kg). J'ai tiré ça de La Financière agricole.

1470 Et je la compare au coût moyen de production, qui est autour de cent soixante-cent soixante-dix dollars (160 \$-170 \$) pour le Québec. On voit donc que les prix du porc fluctuent et, bien sûr, les prix de production sont moyens et parfois, on se trouve en deçà de la rentabilité économique pour une entreprise, lorsqu'on a nos coûts de production qui sont au-dessus des coûts du prix du marché qu'on a pour notre production.

1475 Qu'est-ce qu'on fait dans ce temps-là, au Québec, et on a entendu parler beaucoup de ces actions-là gouvernementales, c'est qu'on a des mécanismes de soutien des revenus, et je pense que je vais aller vite là-dessus, parce qu'on a eu quand même des démonstrations au cours des dernières semaines. On a donc des systèmes qui permettent de soutenir les revenus des entreprises.

1480 Ce que je peux rajouter, avant de commencer sur la rentabilité pour la société, vous voyez donc que le prix du marché fluctue et qu'en général, les mécanismes de soutien interviennent donc périodiquement lorsqu'on se trouve en bas du prix du coût de production, du coût moyen de production.

1485 Les indicateurs économiques maintenant, pour le deuxième volet, concernant la société. Ce qu'il faut comprendre bien sûr, c'est que toute activité économique contribue au produit intérieur brut, et la production porcine, ça en est une très importante. On a vu encore là, je vous répète, des chiffres beaucoup plus précis qui ont été présentés au cours des dernières semaines. Donc on peut considérer que c'est positif pour la société d'avoir une si grande contribution au produit intérieur brut.

1490 C'est aussi important en matière de création d'emplois, c'est donc rentable pour la société, parce qu'il y a des gens qui travaillent, qui reçoivent un revenu. Et je pense que je rappelle quelques chiffres, on sait que ça a été présenté, encore là c'est au-dessus de trente mille (30 000) emplois en général, directs et indirects, dont cinq mille (5000) en production comme telle. Et c'est donc des éléments qui sont positifs pour la société.

1495 Il y a un autre élément également qui intervient par rapport à cet aspect sociétal là, c'est le fait que, comme je le disais tout à l'heure, on verse en compensation certains montants qui proviennent de la société, finalement, parce que c'est l'État qui contribue à ces compensations-là, et on peut comprendre que parfois, ça peut avoir des effets qu'on pourrait qualifier de négatifs pour la société étant donné que - par exemple ici, je présente en millions de dollars les
1500 compensations totales nettes qui ont été versées au cours des années 90 à 2000, aux producteurs de porcs, étant donné que le prix du marché était inférieur au coût de production moyen des modèles utilisés.

1505 C'est donc qu'on peut comprendre que plus la compensation totale nette est élevée, plus ça peut être considéré comme négatif pour la société, parce que c'est la société qui paie pour ces compensations-là. Donc on voit qu'à chaque fois, il y a une relation qui peut être parfois positive, parfois négative, en lien avec cet aspect-là.

1510 Un dernier élément qui présente un indicateur sur les aspects plus sociétaux de la rentabilité, c'est ce qu'on appelle les externalités. On en a encore une fois passablement parlé au cours des dernières semaines, mais je veux quand même rappeler qu'il y a des externalités qui sont parfois, bien sûr, positives dans l'agriculture et la production porcine, on occupe le territoire.

1515 On a également parfois, on accorde parfois une valeur à un paysage agricole, on l'a vu également que lorsqu'on a un paysage agricole donné, on accorde une valeur positive à ça. Cependant on sait que ça atteint certains seuils, que trop c'est trop, que parfois bien sûr, lorsqu'on a des trop fortes concentrations, ces paysages-là peuvent carrément dégrader et là, on se trouve à retrouver une externalité qui est plutôt négative de l'occupation du territoire.

1520 Les externalités négatives, bien, encore une fois, je reviens un peu à ce qui a été présenté précédemment, bien sûr c'est la pollution, la dégradation de l'environnement, les pertes d'usages reliées surtout à l'eau, monsieur Villeneuve en a fait référence tout à l'heure, c'est l'élément fédérateur, et aussi je reviens aux présentations qu'on a faites à Sainte-Marie-de-
1525 Beauce, qui présentent un peu globalement les externalités négatives reliées à la pollution agricole comme telle.

1530 Il faut donc comprendre qu'on a donc des besoins importants de quantifier, qualifier et trouver des informations pour adresser ces aspects-là, pour prendre des décisions, et ce n'est pas parce qu'on n'a pas l'information ou qu'on n'a pas les données qu'elles sont pas importantes.

Un deuxième élément de nos trois (3) cercles, c'est relié aux indicateurs sociaux de développement durable.

1535 Le premier concerne la qualité de vie de l'exploitant agricole et de sa famille; c'est important de comprendre que la sécurité financière, aussi, et ça revient à notre indicateur de rentabilité, c'est un facteur et puis un indicateur important pour le développement durable, relié à la qualité de vie de l'exploitant agricole. Sans sécurité financière, ça apporte du stress, ça apporte aussi une qualité de vie qui est pas toujours adéquate, par rapport au métier qu'on

1540 exerce.

Même chose pour la santé, on est conscient qu'il y a des indicateurs de santé qui sont également importants, dont il faut tenir compte lorsqu'on dresse la partie de développement durable reliée aux aspects sociaux.

1545

Bons rapports avec le voisinage, et puis on sait qu'actuellement, et puis je dirais la presse, et depuis quelques années, ce volet-là est souvent mis en exergue, à l'intérieur des rapports entre voisins, entre les milieux agricoles et non agricoles en milieu rural, et ça, c'est un élément et un indicateur important relié au développement durable.

1550

Deuxième grand volet social relié au développement, c'est les collectivités au complet. Donc au-delà de l'exploitant, bien sûr, c'est tout l'ensemble de la communauté rurale, de la collectivité rurale qui est interpellé.

1555 Les indicateurs de retombées socio-économiques sont aussi présents, et il faut comprendre que c'est positif lorsqu'on a des modèles qui sont adaptés et qui sont en harmonie avec les collectivités rurales.

1560 Même chose pour la santé, je pense qu'on a eu quelques présentations, au cours des dernières semaines, qui ont interpellé et adressé cet aspect-là.

Et à l'instar donc de l'exploitation, de l'exploitant lui-même, bien sûr, on peut reprendre également le volet cohabitation harmonieuse, qui est un indicateur qui nous permet de statuer par rapport à ce cercle du développement durable, dans quel état on est.

1565

Enfin, le dernier volet concerne l'occupation du territoire. Je l'ai dit tout à l'heure, l'agriculture, bien sûr, elle contribue à l'occuper, ce territoire-là. Cependant, on se rend compte qu'avec la consolidation des fermes, monsieur Villeneuve l'a fait remarquer, il y a de moins en moins de fermes, elles sont de plus en plus grosses, bien ça aussi, c'est un indicateur qui peut être qualifié en regard de cet aspect-là du développement durable.

1570

Troisième volet, ça concerne les indicateurs environnementaux, et bien qu'on en a présenté une série l'autre jour à Sainte-Marie, je vais quand même en soulever quelques-uns qui sont les plus parlants, les plus probants, je pense en regard de cet aspect-là.

1575

1580 D'abord la densité de production. Ici, on présente un tableau qui montre l'évolution, et je l'avais présenté l'autre jour à Sainte-Marie, de la densité animale par rapport aux superficies cultivées. On comprendra qu'on a une augmentation du cheptel, de densité animale, parce qu'on a la superficie cultivée qui a tendance tranquillement à diminuer, et on a le cheptel qui a tendance tranquillement à augmenter. Donc la concluante, c'est que bien sûr, on aura une densité animale, donc les cheptels à l'hectare, qui aura tendance à augmenter sur le territoire.

1585 Un petit mot sur le cheptel porcin lui-même, et je représente une dia qu'on avait présentée l'autre jour à Sainte-Marie, qui est en fait le constat de la distribution en unités animales sur le territoire par municipalité, porcin, au Québec.

1590 Et on retrouve les zones connues de forte densité porcine de Beauce-Nord, Chaudière-Appalaches, c'est à partir de Sainte-Marie en s'en allant vers Québec, de Montérégie-Est, autour de l'Ange-Gardien, Saint-Hyacinthe, et on voit que ça commence à descendre un peu plus bas, vers la frontière américaine; et les zones de Lanaudière, bien connues, et celles de Maskinongé. Donc ce sont vraiment les zones connues de densité de production, cheptel porcin, qui sont des indicateurs de pression sur l'environnement, reliés à la production porcine.

1595 Un deuxième indicateur qu'on relate également, qui avait été présenté l'autre jour, c'était celui des déjections animales, donc des quantités de déjections animales produites à la ferme, et on voit donc que depuis 71, le cheptel porcin a vu ses mètres cubes à gérer à la ferme en constante augmentation, alors qu'en général, dans le bovin et dans la volaille, ça a augmenté d'une manière beaucoup plus douce et beaucoup plus faible.

1600 Un deuxième niveau d'analyse qui présente les indicateurs environnementaux, c'est comment on gère, sur l'entreprise, les opérations. Et puis le portrait agroenvironnemental a démontré, a vraiment statué sur cet état de gestion de l'entreprise agricole, j'ai pas à y revenir parce qu'on en a parlé largement, mais c'est un élément également qui nous permet de comprendre comment on élève du porc et comment on gère les déjections animales.

1605 Je rappelle souvent l'élément, je dirais, qui est le plus parlant par rapport l'environnement, parce qu'on est dans le volet des indicateurs environnementaux, c'est la dose qu'on met de lisier sur le sol, c'est le mode, comment on l'épand sur le sol, en aspersion haute, basse ou par une rampe, c'est la période qu'on épand, est-ce qu'on l'épand en pré-semis, en post-levée, on l'épand après la culture, et c'est où est-ce qu'on l'épand, est-ce qu'on l'épand dans un sol en pente, dans une bande riveraine ou est-ce qu'on l'épand carrément au lieu de la culture.

1615 Ce sont vraiment les quatre (4) éléments qu'il faut retenir pour qualifier la bonne pratique reliée je pense au problème numéro un, l'épandage des fumiers et lisiers.

Un autre volet qui nous permet aussi d'appréhender les indicateurs environnementaux, et puis je passe vite là-dessus, parce qu'on en a parlé, c'est le volet qualité de l'eau. Ici, je présente encore une fois un tableau, une carte qui avait été présentée à Sainte-Marie, qui fait en fait état

1620 de la qualité de l'eau sur un ensemble de cours d'eau du Québec, principalement celle de la zone agricole intense au Québec, soit la plaine, où on voit en rouge donc les quantités de phosphore qui sont les plus importantes, en jaune celles qui le sont un peu moins, en vert la tête des bassins, en général dans des zones beaucoup plus extensives et boisées. Ce sont donc des critères qui dépassent les critères d'eutrophisation pour l'habitat faunique.

1625 Lorsqu'on couple la carte précédente du cheptel porcin, de sa densité, et la carte de l'état des cours d'eau avec les teneurs en phosphore, on peut quand même comprendre qu'il y a une corrélation, bien qu'encore là, je répète qu'il y a d'autres producteurs, il y a d'autres types de pression agricole dans ces mêmes zones-là.

1630 Cependant, on comprendra que plus on a une densité animale, plus on a une intensité de production dans un milieu, plus on va retrouver les points rouges, donc les points où la quantité de phosphore dépasse les limites.

1635 Un petit mot maintenant sur les indicateurs de qualité des sols, mais encore là, monsieur Lefebvre en a parlé amplement tout à l'heure, et puis monsieur Lebus également, donc ce sont des indicateurs qui permettent de qualifier les risques d'érosion par exemple, également les volets de conservation des sols et de l'eau, et également les indicateurs de qualité de l'air.

1640 Je relate ici un graphique qu'on a présenté l'autre jour, qui était la charge d'odeurs produites par les bâtiments d'élevage au Québec. On se souviendra qu'il y a le critère cheptel et unités animales, qui est un critère très important, alors plus on en a dans un bâtiment, plus on aura une charge d'odeurs importante. Ici, je compare donc le porc avec le bovin et la volaille.

1645 En fait, depuis 1951, depuis une cinquantaine d'années, ça a été augmenté de trente-six (36) pour le bovin, principalement la grosseur des fermes, de soixante-six (66) pour la volaille, et de deux cent vingt-sept (227) pour le porc.

1650 Un autre volet qui complète aussi ce que monsieur Lefebvre a dit, c'est les émissions de gaz à effet de serre, où on compare l'agriculture, qui est à peu près huit (8 %) à neuf pour cent (9 %) des émissions en général. Ici, il y a une petite coquille, c'est pas 1900, on comprendra que c'est 1990, le chiffre qui est ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1655 C'est le chiffre en bleu.

PAR M. PIERRE BARIL:

1660 Oui, le chiffre en bleu, ici. C'est 1990.

 Un dernier élément sur les indicateurs environnementaux, c'est ceux qui sont plus difficiles à appréhender, parce qu'ils intègrent beaucoup de facteurs, c'est la biodiversité et les

1665 habitats naturels. Ce sont des indicateurs qui sont souvent reliés à des facteurs comme la diversité génétique dans un milieu, la diversité des espèces bien sûr, les écosystèmes, est-ce qu'on a plusieurs écosystèmes dans un milieu. Et puis on essaie de pouvoir cartographier ça.

1670 Ici, il y a eu un exercice du Service canadien de la faune, qui a fait ça pour la plaine du Saint-Laurent, toujours cette même zone agricole. Et on a qualifié le degré de précarité de ces grandes zones-là de très élevé, élevé, moyen, faible à très faible, avec une série de facteurs.

1675 Et donc, on voit que toute la Montérégie, est et ouest, est considérée comme étant dans un degré de précarité très élevé, essentiellement dû à la pression anthropique qu'il y a sur ces habitats-là, pas seulement qu'agricole, on comprendra qu'il y a aussi de l'urbain et de l'industriel dans ces zones-là.

Les habitats qui avaient été analysés, c'était les milieux forestiers, les forêts en régénération, les marais, les tourbières et les friches.

1680 Un petit mot sur les paysages. Les paysages, comme je le disais tout à l'heure, c'est également un élément qu'on peut qualifier, parce qu'il y a des modèles et puis il y a des manières de pouvoir appréhender les paysages, et parce qu'on peut y attribuer une valeur.

1685 Quelles sont les conditions maintenant qui nous permettent d'assurer un suivi de ces indicateurs-là. Monsieur Lefebvre a été très explicite là-dessus, c'est bien beau des indicateurs, mais il faut pouvoir les suivre, il faut pouvoir surtout s'en servir adéquatement pour la valeur qu'ils ont.

1690 Les indicateurs que je vous ai présentés étaient des indicateurs qui étaient les plus parlants reliés au développement durable de l'agriculture, notamment la production porcine, mais pour assurer un suivi de ces indicateurs-là, on comprend qu'il y en a un minimum requis, il faut qu'ils soient donc complets, il faut qu'ils soient fiables, ils sont basés sur une information qui est accessible.

1695 On n'a pas toute l'information pour faire de la recherche d'information, on espère pouvoir avoir une bonne matrice la plus complète, mais on comprendra qu'on n'a pas encore toute l'information pour pouvoir bien appliquer ces indicateurs-là et les bonifier.

1700 Ça prend une collaboration importante entre les ministères, les organismes. On a vu que ces informations-là et ces indicateurs-là relevaient de plusieurs secteurs de responsabilités, Affaires municipales, Ressources naturelles, ministère de l'Agriculture, de l'Environnement, il y a une série d'organismes et de ministères qui possèdent cette information-là.

1705 Et ça prend une cohérence et une complémentarité dans le suivi des indicateurs, et puis là, encore là, je laisse le soin de faire l'analyse de ce que monsieur Lefebvre a présenté, qui était pas mal plus détaillé, probant par rapport à ça.

Donc il y a moyen de statuer sur le degré de durabilité de la production porcine avec ces indicateurs-là, et ces conditions-là vont nous permettre de le faire.

1710

Pourquoi on fait ça, bien, c'est parce qu'on pense que dans la situation actuelle, on se trouve pas nécessairement toujours dans notre zone de développement durable. Elle est peut-être un peu petite, mais c'est juste une image, vous comprendrez que c'est une image.

1715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Elle vaut mille (1000) mots, par exemple!

PAR M. PIERRE BARIL:

1720

On comprend que depuis trente-quarante (30-40) ans, l'agriculture s'est beaucoup développée avec ce critère de rentabilité économique là; on a compris que ce qui dictait beaucoup le développement de l'agriculture, c'était pas mal ces facteurs reliés dans ce volet-là.

1725

Depuis quinze (15) ans, il y a eu quand même l'émergence de facteurs environnementaux, il y a eu de plus en plus une intégration vers plus d'intégrité environnementale, parce qu'on a constaté, avec des mesures sur le terrain, l'état de l'environnement et maintenant, on a dit, bien là, il faut qu'on converge avec une intégrité environnementale de plus en plus importante, il faut qu'on l'intègre dans notre développement durable.

1730

Et dernièrement, quelques années, là on se rend compte également qu'il y a le volet équité sociale qui prend sa place dans les revendications citoyennes et les revendications sur le territoire.

1735

Donc l'idée, bien sûr, c'est de converger vers ça, c'est de trouver les moyens et les conditions pour qu'on agrandisse, bien sûr, cette zone de développement durable là, et que tous les producteurs et toute l'agriculture se trouvent aux confins de ces trois (3) zones-là de développement durable.

1740

Ce défi interpelle donc tous les acteurs, tous les gens qui interagissent, qui agissent sur le territoire, du ministère de l'Environnement bien sûr, et les autres ministères qui font de la planification, qui font du développement économique, qui font du contrôle réglementaire, qui font de la protection de l'environnement et des habitats, comme la FAPAQ.

1745

Les autres niveaux de gouvernement également, ces défis-là interpellent donc les municipalités régionales, les municipalités locales qui sont des moteurs et des développeurs importants de leurs territoires, des gestionnaires de leurs territoires locaux.

1750 Évidemment les entreprises porcines comme telles et l'ensemble des producteurs agricoles, parce qu'on a vu depuis le début que les producteurs porcins ont besoin des producteurs autres que porcins pour certains éléments de leur gestion.

1755 Les agronomes et les professionnels qui conseillent ces ensembles d'entrepreneurs là sur le terrain.

1760 Les entreprises de services et intrants, que je me permets d'interpeller au plus haut point parce qu'en général, on les interpelle peu, ces gens-là, qui sont les fournisseurs de produits et services.

1765 En général, tous ceux que je vous ai nommés, on les connaît depuis longtemps comme étant des acteurs importants de développement agricole et dont on interpelle en général fortement, parfois négativement mais parfois positivement aussi, par rapport au développement, mais il faut ne pas oublier ceux qui produisent des services et des intrants, qui sont aussi des gens qui influencent beaucoup le développement agricole, et qui sont les intermédiaires, finalement, entre l'État qui gère globalement le territoire et le producteur lui-même qui a son opération.

1770 Enfin, il faut tenir compte bien sûr de tous les apports des groupes de pression et des organismes non gouvernementaux.

Et enfin, bien sûr, pourquoi on est ici, c'est grosso modo à cause de la population et la Commission qui est en place, qui est interpellée par ce défi-là.

1775 Qu'est-ce qu'on a amorcé au ministère de l'Environnement, en regard de ça, on a mis en place un Règlement sur les exploitations agricoles, mais je vais passer vite parce qu'on en a parlé amplement au début de la semaine; un règlement donc qui a été mis en place au 15 juin, qui doit être mis à jour et où on doit faire un bilan périodique, qui passe par une approche de gestion du phosphore ferme par ferme, et je rejoins monsieur Lebus qui en a parlé tout à l'heure.

1780 Donc l'idée, c'est de pouvoir trouver les meilleures solutions à la ferme. Qui passe par un contrôle réglementaire renforcé, une simplification des formalités administratives. Qui passe, à cause de certaines clauses, d'un temps d'arrêt pour la production porcine, dans des conditions définies. Et qui passe également, comme il a été annoncé, bien sûr, et comme le pourquoi on se retrouve ici, par la Commission qui fait ses travaux.

1790 Cette nouvelle approche à la ferme est là parce que chaque producteur, il va connaître les améliorations qu'on attend de lui, et monsieur Lebus l'a très bien signalé tout à l'heure, avec un diagnostic.

On pense qu'on est dans un mode où on change les obligations de moyens par des obligations de résultats; on est en train de converger, c'est pas facile, vous comprenez que

1795 l'agriculture, c'est des milliers de personnes, sur un très grand territoire, et on est à la veille de trouver la meilleure façon de trouver des objectifs de résultats concrets plutôt que des objectifs de moyens.

1800 Bien sûr, ce règlement précise des limites générales, mais il est surtout fondé sur le professionnalisme des intervenants du milieu, donc les agronomes.

On le répète, on vise quand même un équilibre d'ici 2010, un gros défi, et on veut bien sûr en parallèle, parce qu'on aura des bilans à faire, à développer des indicateurs de performance d'application de ce règlement-là.

1805 Le ministre a un rapport à faire avant le 15 juin sur son efficacité, sur son état, sur son degré de performance sur le terrain; et ensuite, aux cinq (5) ans, il va montrer l'état d'avancement, par exemple par la mise aux normes des installations d'élevage, et on comprendra également qu'en parallèle, on suit la qualité de l'environnement en milieu rural, pour voir qu'effectivement, les résultats s'y trouvent.

1810 On passe également par des modifications de normes de gestion des fumiers, parce qu'on va ajuster la mise aux normes et on va voir l'introduction de nouvelles technologies.

1815 Donc cette stratégie qui est amorcée au ministère de l'Environnement, elle relève d'une partie de ses responsabilités que sont la réglementation, mais on va voir également d'autres éléments qui vont, je pense, beaucoup influencer la stratégie, la prochaine annonce de la Politique nationale de l'eau, où je rejoins monsieur Villeneuve, va avoir une forte, comment dire, implantation de la gestion par bassin sur le Québec, et on va voir également des volets particuliers sur le milieu rural, notamment des corridors riverains de cours d'eau.

1820 Mais je peux pas aller tellement loin, parce que je veux pas "scooper" mon patron, il va annoncer ça dans les prochaines semaines.

1825 D'autres outils réglementaires sont en place, je passe vite, la Loi sur les pesticides, le Règlement sur le captage des eaux souterraines qu'on a parlé également en début de la semaine, et le Règlement sur les évaluations environnementales.

1830 Des outils complémentaires, et monsieur Lebus en a parlé tout à l'heure, qui sont je dirais dans la mire du gouvernement, l'écoconditionnalité, la certification environnementale et le développement et l'optimisation des technologies de traitement, où le ministère de l'Environnement est associé.

1835 Je passe vite maintenant sur les actions. Je vous disais tout à l'heure que le ministère de l'Environnement était un acteur parmi d'autres; je passe vite avec le ministère de l'Agriculture, on a parlé de son programme, du volet en environnement valorisé, de la technologie de traitement et de l'écoconditionnalité; également la certification environnementale.

1840 Les actions qui sont amorcées également auprès du monde agricole comme tel, avec la Stratégie agroenvironnementale de l'Union des producteurs, et les plans agroenvironnementaux de la Fédération, des guides de bonnes pratiques. Je dirais également les comités qui se penchent plus particulièrement sur les technologies de traitement.

1845 Et enfin, les deux (2) derniers volets complémentaires, écoconditionnalité et certification environnementale.

1850 Les autres intervenants, le ministère des Affaires municipales qui, par sa Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, a également un impact; les MRC, avec leurs schémas d'aménagement; les municipalités locales, avec leurs plans d'urbanisme; et la démocratie locale qui est en place via les comités consultatifs agricoles, notamment.

1855 Enfin, on a aussi, bien sûr, l'apport à venir des réflexions du Bureau d'audiences et de la Commission sur ce volet-là.

1855 Les pistes de réflexion pour assurer le développement durable, j'essaie d'accélérer, on s'est interpellé il y a douze (12) ans...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1860 Je vous laisse encore deux (2) minutes!

PAR M. PIERRE BARIL:

1865 On s'est interpellé, il y a douze (12) ans, sur le productivisme et le financement de l'agriculture, lors d'un colloque sur l'agriculture durable, où on remettait en question justement le fait qu'on finance les volumes de production, donc associé au productivisme. On a encore ces questions-là à répondre.

1870 On a également des interventions qui pourraient être différenciées, que l'on est dans la plaine du Saint-Laurent, où on a vu la très forte concentration, par rapport aux autres régions où, à mon avis, on a besoin de moins intervenir, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Gaspésie, ailleurs, il y a moins de pression.

1875 On a également vu que l'assolement des cultures est un élément important, il faudra adapter nos outils économiques. Et que l'aménagement du territoire, via la protection des boisés, la capacité d'accueil est importante.

Enfin, le dernier volet, les deux (2) derniers volets sont les tribunes pour les citoyens et l'accès à l'information. Je passe vite là-dessus, parce que ça - pour aller à la conclusion.

1880 La vision d'avenir, grosso modo, c'est qu'on veut protéger et mettre en valeur les écosystèmes et les usages en milieu rural, par une approche plus globale et concertée de la part du gouvernement et de tous les intervenants.

1885 Et comme l'ont souvent relevé certains des intervenants, il faut qu'il y ait un mandat clair pour la classe agricole, bien sûr pour la production porcine, et qu'elle s'inscrive dans un cadre de développement durable.

Je vous remercie de votre attention.

1890 En terminant, je voudrais remercier tous les collaborateurs du ministère de l'Environnement qui m'ont aidé au cours de six (6) premières semaines. Ils ont été toujours présents, on a répondu à plus d'une centaine de questions de la part de tous les participants, et sans eux, ces collaborateurs-là, on n'aurait pas pu faire le travail qu'on a fait jusqu'à maintenant.

1895 Je vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Baril.

1900 Alors contrairement à ce que je vous ai dit en introduction, on va prendre la pause tout de suite, de quinze (15) minutes.

1905 Alors ceux qui veulent poser des questions à la Commission, je vous invite à vous inscrire au registre, et nous reviendrons, la Commission, avec nos questions, en s'immisçant à l'intérieur des vôtres!

1910 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CARMEN LABELLE**

1915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je m'excuse de ce retard et compte tenu de ce retard, je vais devoir modifier une des règles, c'est-à-dire que je vais vous autoriser qu'à poser une seule question lors de votre apparition devant nous, pour s'assurer que nous terminions à l'heure.

1920

Par ailleurs, je vous informe que le registre est fermé.

Alors notre première intervenante, c'est madame Carmen Labelle.

1925 **PAR Mme CARMEN LABELLE:**

Bon après-midi! Je vais d'abord dire que je trouve que vous bâillonnez les citoyens.

Alors ma question....

1930

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je m'excuse, je dois réagir.

1935

Je ne compte pas du tout bâillonner les citoyens, je ne l'ai pas fait depuis le début; vous avez eu l'occasion de vous présenter devant nous à plusieurs reprises et de poser des questions.

1940

J'essaie juste de gérer le temps, il est quatre heures six (4 h 06) à l'heure actuelle, et on doit aller souper, et on reprend à sept heures trente (7 h 30).

Alors je vous autorise une question par intervenant, s'il vous plaît.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

1945

Qu'est-ce que je vais faire avec les questions qui vont me rester, je pourrai pas les poser aux intervenants après. Je vais donc choisir les deux (2) plus importantes. La première s'adresse à monsieur Baril.

1950

PAR LA PRÉSIDENTE:

La première question et la seule!

1955

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Oui, mais c'est parce que je me suis déjà réinscrite, j'avais prévu le coup!

1960

Alors ma question s'adresse à monsieur Baril. Trente (30) secondes pour dire: en science, quand on peut mettre en corrélation deux (2) courbes ascendantes, il y a une supposition qu'elles ont un lien ensemble. C'est-à-dire l'augmentation du cheptel porcin et l'augmentation de la pollution, les autres cheptels ont pas augmenté autant que ça, on le sait.

1965

Alors je voudrais savoir quand est-ce qu'on va parler d'environnement, monsieur Baril. Je vous l'ai déjà mentionné à Sainte-Marie, où sont les tableaux des coûts de réparation des dommages à l'eau, et qu'est-ce que ça vient faire, les coûts de la production porcine venant du ministère de l'Environnement.

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

1975

Pour ce qui est de parler de l'environnement, je pense qu'on a décrit, pendant plusieurs présentations, la pression reliée à l'agriculture, notamment la production porcine sur l'environnement. On a décrit, au moyen de cartes, d'analyses, de monitoring l'état de cet environnement-là, via les réseaux rivières, via la qualité des sols, eau-air-sol.

1980

Et comme je le disais au départ, compte tenu que c'est un type de pollution qui s'appelle la pollution diffuse, que c'est le cumul d'une série de petits points de pollution, champ par champ, sur un bassin versant qui fait qu'on a un impact sur l'environnement compte tenu que les fermes sont réparties et distribuées sur le territoire d'une manière très diverse, c'est-à-dire qu'il y a du porc qui côtoie du bœuf qui côtoie de l'agroagriculture qui côtoie de l'ovin, de la volaille, c'est éminemment difficile donc de conclure qu'en aval, l'impact provient uniquement d'une production donnée.

1985

PAR Mme CARMEN LABELLE:

1990

Ça répond pas à ma question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1995

Monsieur Beauchamp.

2000 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

2005 Monsieur Baril, c'est probablement une question de perception, mais quand vous avez fait votre exposé, il est symptomatique que le premier point que vous avez abordé, c'est le point économique plutôt que le point environnemental, vous avez situé les indicateurs environnementaux en dernier.

2010 Et dans les indicateurs économiques, vous avez commencé par les entreprises et ce n'est que secondairement que vous êtes venu à la société. Quand vous avez parlé des indicateurs sociaux, vous avez commencé par les entreprises et secondairement avec les citoyens.

2015 Alors l'image qui est projetée est pas une image qui se solidarise fondamentalement avec l'environnement et avec les gens impactés, pour remonter ensuite sur les autres éléments. Là, il y a une question d'organisation du discours qui peut faire que je pense qu'une observation comme madame se comprend, et c'est là-dessus qu'on doit vous interroger, pourquoi cette stratégie de communication dans un sens plutôt que dans l'autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020 S'il vous plaît, on vous demande de ne pas manifester.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2025 Ça, c'est très fondamental, parce que si des agriculteurs veulent applaudir, on les laissera pas applaudir, voyez-vous. Alors ça, c'est très important qu'on soit capable de discuter durement et solidement des questions cruciales, mais sans qu'on commence à jouer les pancartes, les applaudissements, ces choses-là.

2030 C'est une question, ça, absolue de respect, pour que tout le monde puisse dire l'opinion qu'il veut, sans se sentir jugé ou rejeté par le reste de la communauté.

Alors monsieur Baril.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2035 Merci, monsieur Beauchamp, de m'appuyer en ce sens.

PAR M. PIERRE BARIL:

2040 Alors je vais répondre en deux (2) temps.

2045 Il y avait pas délibérément de choix stratégique de communication, de présenter les deux (2) volets, comme je le disais par exemple sur la rentabilité, de l'entreprise versus la rentabilité de la société reliée à la production. Ça, c'était pas le choix délibéré de communication, ça s'est présenté comme ça.

2050 La deuxième chose, c'est qu'il faut comprendre qu'il y a pas de développement durable si, au départ, on n'a pas une rentabilité économique d'un système de production. C'est-à-dire que si, au départ, et peut-être que monsieur Villeneuve pourra me compléter, après avoir contenu un élément de rentabilité économique, on a par la suite une équité sociale et que tout ça converge dans une protection de l'environnement, c'est là qu'on rejoint toujours notre focus qui intègre les trois (3) aspects.

2055 Mais ce que je voulais dire, c'était tout simplement que si la ferme n'est pas rentable et elle n'est pas là, il y en a pas de développement, qu'il soit durable, économique ou quoi que ce soit. Si la ferme est pas là, elle est pas rentable, il y a pas de développement du tout, qu'il soit durable ou pas. C'était mon propos par rapport à ça.

2060 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2065 Merci, madame Labelle.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

2070 Ça répond pas à ma question, je voulais parler de coûts. Pourquoi le ministère de l'Environnement a pas de coûts et il y en a partout dans les études.

2075 Je vous cite juste une chose, une étude du MENVIQ, de 1991, on a des études certainement plus récentes puisqu'il y en avait là, stipule qu'à cause de la pollution aquatique, il en coûte annuellement deux point cinq millions (2,5 M\$) pour lutter contre les épidémies, trois cents millions (300 M\$) pour les endémies, et deux point cinq millions (2,5 M) en avis de bouillir.

"Les coûts de quatre point cinq milliards de dollars (4,5 MM\$) ont été avancés en menace à l'industrie touristique, avec une perte de près de cent mille (100 000) emplois directs."

2080 Ça, c'est Breton, 95-96. Il y en a, je pourrais vous en citer six-sept (6-7), ici. On va d'ailleurs déposer, c'est un des mémoires qui va être déposé par le comité de Lacolle qui a fait une étude de quarante (40) pages, une revue de littérature très exhaustive.

2085 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

2090 Monsieur Baril, moi je vais reprendre la question de madame dans le sens suivant! Dans la mesure où le ministère était le premier informé de la consultation publique qui s'amenait, comment se fait-il que vous ayez pas préparé de document qui évaluait les coûts sur l'environnement de la production porcine? Comment se fait-il qu'on en est aujourd'hui à se faire répondre qu'il y a pas d'évaluation quantitative?

2095 Bien sûr que vous nous avez parlé, vous nous avez fait une évaluation qualitative des impacts de cette production sur l'environnement pris au sens du développement durable, mais comment se fait-il que vous n'ayez aucune information à livrer à la Commission sur les coûts quantitatifs?

PAR M. PIERRE BARIL:

2100 Effectivement, un élément qui est peut-être un manque de connaissance, effectivement, par rapport à l'impact économique d'une pollution donnée. Je vous répondrais en deux (2) temps encore une fois.

2105 La première, on comprend assez bien comment ça coûte pour traiter une eau avec une condition donnée pour la rendre potable. Ça, tant de teneur en azote, en coliformes, il faut un traitement X et la différence entre les deux (2), on est capable de traiter ça, avec les volumes requis divisés par habitant, tout ça. En général, c'est très bien connu.

2110 Mais comme je le disais depuis le début, remonter jusqu'à identifier la portion de la pollution qui vient de la production porcine, ça prend des modèles fous, complexes, où on n'a pas encore atteint, je dirais, le niveau de connaissance et, je dirais, de fiabilité de ces modèles-là.

2115 Il existe des modèles, l'INRS, je pense que je vous en avais parlé un peu l'autre soir à Sainte-Marie, a développé quelque chose sur certaines dimensions de bassins versants, on réussit grosso modo à expliquer la teneur en azote, en phosphore dans le cours d'eau, par rapport aux types d'occupation du territoire et aux méthodes de production qu'on a sur ce territoire-là.

2120 Mais on n'est pas capable encore du tout de distinguer quelle est la part de la production porcine par rapport à toutes les autres. Donc là, c'est mon premier élément de réponse, je pense que c'est la difficulté d'isoler ce volet-là par rapport aux autres, à cause du processus de pollution diffuse qui intègre toujours un ensemble d'éléments dans le territoire.

2125 Le deuxième élément de réponse c'est, à quelque part, il y a toutes sortes d'usages qui sont brimés, et puis on est capable de quantifier ce que ça vaut, boire de l'eau et de répondre à des critères de qualité de l'eau, parce qu'on a un règlement sur des critères, mais c'est pas facile de dire quelle est la valeur économique perdue parce qu'on peut pas se baigner, parce qu'on peut pas aller à la pêche, parce qu'il y a d'autres usages qui sont brimés.

2130 Et là, on peut avoir toutes sortes de théories, du plus faiblement quantifié au plus
fortement. Je veux dire, c'est une question de valeur, qu'est-ce que ça vaut le fait de pas avoir
accès à la pêche dans un cours d'eau. C'est pas évident.

2135 On a fait des hypothèses, on a fait des analyses, mais de là à dire, à quantifier l'impact
économique d'une pollution diffuse sur un milieu, je pense que c'est un travail qui demande
encore beaucoup de recherche et de développement.

2140 Et puis on n'est pas les seuls dans ce cas-là, il y a beaucoup d'endroits dans le monde
où on essaie de faire ces calculs-là mais - on n'est pas les seuls dans ce cas-là à manquer cette
information économique des pertes dues à l'usage autre que l'eau potable, parce que je reviens
à l'eau potable, en général on sait comment ça coûte construire une station de filtration, mais on
n'est pas encore capable de voir comment on peut dire qu'on a perdu de permis de pêche parce
que le monde sont pas allés. C'est pas évident. Ça, il faut être beaucoup plus nuancé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145
Merci.

Merci madame Labelle.

2150 **PAR Mme CARMEN LABELLE:**

Juste, juste, juste dix (10) secondes pour dire: ne pourrait-on pas évaluer les coûts de la
situation actuelle avant de penser à prendre le risque de faire un développement subséquent,
peu importe ce qui cause présentement...

2155
PAR LA PRÉSIDENTE:

2160 Madame Labelle, monsieur Baril vient de vous répondre que c'est difficile de le faire,
parce qu'on n'a pas la garantie, je répète ce qu'il a dit, on ne connaît pas nécessairement la
source du problème.

Alors je vous remercie. Madame Labelle, j'ai dit que je vous remerciais! Alors s'il vous
plaît, ne jouez pas avec mes nerfs, parce que vous allez voir que j'en ai.

2165

ROBERT PATENAUDE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2170
Monsieur Robert Patenaude.

Bonjour monsieur Patenaude!

2175

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

2180

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires, bonjour aux invités et bonjour à toute la salle.

2185

Ma question vise les ministères mais s'adresserait plutôt au professeur d'université. Je me permettrais de citer, juste une fraction de seconde, dans la Politique québécoise de science et de l'innovation, gouvernement du Québec, 2001, il y a un peu une définition, une reprise de définition du développement durable, avec un certain revêtement je dirais, qui cite la Commission Brundtland qui décrit le développement durable comme:

2190

"Un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir, permettant de mieux répondre aux besoins et aux aspirations de l'humanité."

Et dans la politique, on dit:

2195

"Cette approche vise autant l'amélioration de l'équité sociale et de l'efficacité économique que la protection de l'environnement. Le développement par la science et l'innovation, en réponse à des besoins contemporains ne doit pas se faire au détriment des générations futures. Il s'agit ici fondamentalement d'un principe de prudence et d'équité."

2200

Je pense qu'on l'a citée, je voulais simplement la reciter.

Dans le développement durable, est-ce qu'on peut pas voir une certaine contradiction entre développement et durable? Je m'explique!

2205

On n'atteint pas, dans la courbe, un certain degré de saturation, et à quel moment ce degré de saturation là arrive, et pour voir ce degré de saturation là, dans beaucoup d'évaluations, on parle de risques, on cite toujours des risques.

2210

Le risque, est-ce que c'est pas une probabilité? Pourquoi on ne calcule pas tout simplement les degrés d'impacts, négatifs ou positifs, et qu'on se base pas sur des degrés d'impacts pour ensuite pouvoir prendre des solutions selon quelque chose de concret et de précis.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215

Monsieur Villeneuve. Je pense que votre question est suffisamment bien posée.

2220

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

Merci, madame la Présidente.

2225

Je répondrai dans un premier temps pour dire que le développement durable a connu des dizaines, peut-être des dizaines de milliers de définitions, qui tournent autour des mêmes concepts que vous avez amenés. Et il est fort important de voir que développement n'égalise pas automatiquement croissance. Ça, c'est fondamental.

2230

Dans un système juvénile, développement et croissance vont en parallèle, parce que la croissance est une conséquence du développement. Dans un système mature, la croissance peut être de l'excroissance. Et ça, c'est dangereux pour le système.

2235

Il est donc clair qu'il y a, inhérent à la notion de développement durable, la notion de capacité de support, du milieu, de la société. Et il y a aussi cette dimension de l'équité, c'est-à-dire de donner des marges de manœuvre, de donner des choix aux générations futures.

On n'est pas dans le développement durable quand un jeune vous dit, j'ai pas le choix. On n'est pas dans le développement durable quand un producteur vous dit, j'ai pas le choix.

2240

À quelque part, il y a un devoir de la part de tous les intervenants de coordonner leurs efforts pour donner plus de choix. Et la conséquence de ça, ce n'est pas nécessairement la croissance, ça peut être la croissance, ça peut aussi être la décroissance. Ça peut être un processus de changement qui amène aussi à passer d'un stade de développement technologique à un autre stade de développement technologique.

2245

Mais en conséquence, il faut toujours tenir en compte ce qu'on nous a montré, des indicateurs qui nous donnent le sens dans lequel s'en va notre machine, si on veut, notre machine qui, actuellement, est composée de, monsieur Baril a parlé de trois (3) cercles, on peut en mettre un quatrième qui est l'équité dans différents modèles, mais il est extrêmement important de toujours voir le développement durable comme un processus.

2250

Et dans un processus, il y a des propositions, il y a des modifications, il y a des bonifications et il y a du changement. Mais ce changement-là ne peut pas se faire en regardant uniquement un indicateur.

2255

Pour être très clair, si vous prenez votre automobile et puis vous regardez juste l'aiguille du compteur de vitesse, vous savez pas quand est-ce que votre automobile va s'arrêter; il faut que vous regardiez aussi l'aiguille du réservoir d'essence, il faut que vous regardiez aussi l'aiguille de la température du moteur. Et il faut que vous regardiez la route par-dessus tout ça.

2260

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Patenaude.

2265 **PAR M. ROBERT PATENAUDE:**

Oui, je parlais un petit peu des indicateurs où on parle beaucoup de risques et on parle jamais de degrés d'impacts. Est-ce qu'on devrait pas évaluer simplement les degrés d'impacts, c'était ça la deuxième partie de ma question qui allait avec la première, de toute façon.

2270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Villeneuve.

2275 **PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:**

Très rapidement, oui, effectivement, il faut regarder les degrés d'impacts et il faut regarder les risques.

2280

Mais il faut bien comprendre que le degré d'impacts ne génère pas nécessairement de risques automatiques, et que les risques, c'est quelque chose qui est socialement acceptable ou inacceptable, et ça change selon les sociétés.

2285

Ce qui était acceptable il y a trente (30) ans ou quarante (40) ans, où on laissait les enfants assis dans les voitures sans ceinture, ce n'est plus acceptable aujourd'hui. Il y a des choses qui changent et effectivement, le risque demande une évaluation et va de paire avec l'évolution de la société et des valeurs qui sont là.

2290

Mais le degré d'impacts, lui, il est mesuré le plus possible en fonction de connaissances scientifiques qu'on a ou qu'on n'a pas. Souvent, on parle d'évaluation des impacts parce que ça demeure un art, c'est-à-dire qu'on doit y aller au mieux de notre connaissance, et en principe, on demande aux gens qui font des évaluations d'impacts d'utiliser le principe de précaution, de façon à laisser le maximum de marge de manœuvre, pour éviter que les impacts négatifs se produisent.

2295

PAR LA PRÉSIDENTE:

2300

Monsieur Villeneuve, on a vu tantôt qu'il était difficile d'évaluer les impacts environnementaux, par exemple liés à la production porcine, est-ce qu'on devrait se lancer dans une démarche d'essayer de tenter d'évaluer ces impacts, ou compte tenu du fait qu'il y a une évolution, que l'acceptabilité sociale peut varier dans le temps, la tolérance, les résultats d'aujourd'hui pourraient être interprétés autrement demain.

2305

Donc est-ce qu'on doit se lancer dans un effort de tenter d'évaluer des impacts?

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2310

J'ai tendance à être sympathique à monsieur Baril, lorsqu'il dit qu'il est extrêmement difficile d'évaluer la contribution spécifique de la production porcine à une pollution diffuse par ailleurs, parce qu'il faudrait aussi qu'on puisse discriminer la partie qui est sous la responsabilité de monsieur ou madame qui a arrosé son gazon pour qu'il soit plus vert qui, lui aussi, envoie des phosphates dans l'eau, de monsieur ou madame qui a coupé les arbres sur le bord de la berge du ruisseau pour voir le ruisseau; ou de monsieur qui a laissé ses clôtures se détériorer et dont le bétail s'en va se promener dans le ruisseau.

2315

2320

Si vous avez plusieurs millions de dollars pour un petit bassin versant, ça va me faire un plaisir, au département des sciences fondamentales, de mettre des étudiants là-dessus pendant dix (10) ans, et nous aurons probablement des éléments de réponse qui vont se terminer par une présentation, pour être certain, qu'il nous faudrait plus de recherche!

2325

Mais si vous n'avez pas ces dizaines de millions de dollars, je pense que votre idée de dire qu'on a le devoir de réduire la pollution à la source, de toutes les sources, et à la mesure de la responsabilité des gens qui sont sur place, c'est une idée qui est beaucoup meilleure que d'essayer de déterminer la culpabilité de l'un ou de l'autre, dans un ensemble écosystémique.

2330

Si vous avez des quenouilles qui dépolluent une partie de la charge organique qui vient d'un producteur de porcs chez un producteur de vaches, est-ce que vous allez lui donner des crédits? Ça devient extrêmement difficile à gérer. Et je pense que la pollution, ça doit se régler à la source, en amont, en non pas en aval.

2335

Et c'est pour ça que je disais que le travail qui doit être fait doit être fait pour éviter que les problèmes qu'on observe actuellement dans le sud du Québec ne se retrouvent dans d'autres endroits comme résultat du développement d'une production porcine. Donc il faut régler le problème en amont et non pas en aval.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340

Merci.

Merci monsieur Patenaude.

2345

PAR M. ROBERT PATENAUDE:

Je vous remercie beaucoup.

2350

CATHERINE GORRETA

2355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Catherine Gorreta, de L'autre monde rural et de Coalition citoyenne.

Bonjour madame Gorreta.

2360

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

Bonjour madame la Présidente, messieurs les Commissaires et bonjour tout le monde dans la salle.

2365

J'ai un tout petit préambule d'une ligne concernant les ministères représentés ici. J'aimerais, au nom des citoyens que je représente, que l'on cesse de faire insulte à notre intelligence.

2370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre question, madame Gorreta.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2375

Oui, j'ai droit à un petit préambule qui va avec ma question, s'il vous plaît.

2380

La contamination, on a dit tout à l'heure, on survole le volet de l'eau, et c'est celui qui me préoccupe le plus, moi. La contamination des nappes par les engrais chimiques, les matières fertilisantes et les pesticides est devenue une des problématiques prioritaires pour la Régie régionale de santé et de services sociaux. En effet, l'agriculture occupe une place importante dans l'économie du Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Montérégie, où il y a la plus grande concentration d'élevage porcin et ce qui malheureusement contribue à augmenter les sources de contamination diffuse des eaux souterraines.

2385

Avant de continuer à subventionner cette industrie galopante et polluante, et afin d'aider les régions à identifier les secteurs prioritaires en termes de protection, il serait primordial d'effectuer des cartes de la vulnérabilité des nappes à la contamination.

2390

Et de grâce, ne me vendez pas une fois de plus les fosses septiques non réglementaires qui sont du pipi de chat comparées aux déversements astronomiques de lisier qui représentent les déjections humaines de vingt millions (20 M) d'habitants, soit trois (3) fois la population du Québec.

2395 Monsieur Boisclair clame haut et fort que l'eau est une richesse qui appartient aux Québécoises et aux Québécois, et qu'il sera intraitable et non négociable si on pollue.

Ma question, madame la Présidente, s'adresse à monsieur Baril: quand allez-vous faire le ménage sérieusement, et pas avec des vœux pieux et des normes les plus sévères au monde sur papier qui ne sont ni appliquées, ni applicables, faute de personnel, de volonté politique, ou subissez-vous des pressions de la part des requins de la finance.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Baril, votre réaction.

PAR M. PIERRE BARIL:

Comme je le présentais, il y a une stratégie qui a été amorcée, elle est coordonnée avec un ensemble d'actions. La stratégie, elle repose sur un Règlement sur l'exploitation des entreprises agricoles, parce qu'on interpelle le volet agricole.

Lorsqu'on a annoncé ce resserrement des normes, avec des horizons, parce que ça s'adresse à plus de vingt mille (20 000) entreprises, donc avec des échéanciers, je pense qu'on en a parlé lundi, on a également associé une augmentation des ressources et du contrôle associé à ça, on a engagé, on est en voie de terminer l'engagement de plus d'une centaine de ressources à travers toutes les directions régionales du ministère de l'Environnement pour effectuer ce contrôle-là.

Je pense qu'avec, aussi, ce que je démontrerais vers la fin de ma présentation, et j'accélère un peu, les pistes de solutions reliées à l'écoconditionnalité, principe qui veut que l'aide financière publique soit conditionnée à une plus grande performance environnementale d'un objet donné, en l'occurrence l'écoconditionnalité appliquée à l'agriculture, c'est un élément de réponse important qu'on va voir venir dans l'avenir.

Et c'est pas des vœux pieux, il y a déjà un projet pilote dans le porc qui va être mis en place dès 2003, et il y a une volonté ferme, à terme, d'associer toute l'aide publique à une meilleure performance environnementale de l'agriculture parce qu'on sait que seule la réglementation ne permettra pas d'atteindre le petit cercle jaune de développement durable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Madame Gorreta évoque toute la question de l'eau, de l'eau comme au fond un des points intégrateurs de la conception, une des contraintes.

2440 Monsieur Villeneuve, vous avez dit une phrase ou deux (2) là-dessus, pourriez-vous m'expliquer comment, dans un écosystème, c'est l'eau maintenant qui est l'espèce d'intégration, notamment par la pollution porcine.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2445 Madame la Présidente, monsieur Beauchamp, bien sûr, l'eau, c'est le facteur intégrateur parce que l'eau traverse les écosystèmes et les bassins versants réunissent les eaux qui percolent, les eaux qui ruissellent. Donc des eaux qui, originalement, quand elles tombent du ciel, sont des eaux pures, elles vont ramasser sur leur passage différents types de contaminations.

2450 Dans un écosystème qui est naturel, il y a un développement de la végétation qui va en fonction avec les précipitations, et il y a des équilibres qui s'établissent au niveau des rives des cours d'eau, qui font qu'en général, il n'y a pas de contamination qui se propage, parce qu'il n'y a pas de densité animale, il n'y a pas de densité de déjections, il n'y a pas de polluants qui sont
2455 présents.

Dans un écosystème transformé, que ce soit par l'agriculture, l'urbanisation ou par toute autre forme d'artificialisation, coupe forestière ou autres, on a des modifications à la vitesse, on a des modifications à la composition des masses d'eau qui traversent l'écosystème avant de se retrouver dans les cours d'eau.
2460

Et en particulier dans les nappes souterraines, qui sont une partie du réseau hydrographique au même titre que les lacs ou que les rivières, dans les nappes souterraines, il peut y avoir, lorsqu'il y a sur des sols des contaminants, passage de ces contaminants à condition que la perméabilité, c'est-à-dire la facilité avec laquelle l'eau peut pénétrer dans le sol, la perméabilité le permette, il peut y avoir contamination de ces nappes-là. Comme il peut y avoir contamination des eaux de surface, lorsqu'il y a lessivage ou lixiviation des produits.
2465

Alors l'eau en tant que telle, elle prend la signature de l'ensemble de ce qu'il y a sur le bassin versant, donc dans les écosystèmes.
2470

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2475 Alors monsieur Baril, dans la mise en œuvre, est-ce qu'il va y avoir une stratégie axée sur les bassins versants d'une part, et est-ce qu'il va y avoir soit les études complémentaires, soit les surveillances des nappes phréatiques des régions qui sont actuellement en surplus de fumier?

PAR M. PIERRE BARIL:

2480

Oui, tout à fait. Et encore une fois, vous me permettez, lorsque la Politique nationale de l'eau va être officiellement lancée, on va faire un dépôt officiel à la Commission et à l'intérieur de la politique, il y aura beaucoup de réponses à des questions reliées à l'eau notamment.

2485 Et ce que je peux rajouter là-dessus, on a mis en place, depuis huit (8) mois, une étude sur l'état de l'eau souterraine dans les sept (7) bassins versants en situation de surplus. On va avoir un premier rapport préliminaire, je l'avais signalé l'autre jour à Sainte-Marie, qui va être disponible au début de 2003.

2490 Cette étude-là est sur deux (2) années et elle cible essentiellement les zones de forte concentration animale et veut caractériser l'eau qui sert à l'alimentation, l'eau potable de ces régions-là, eaux souterraine et de surface.

Donc on va avoir une idée, et ça va être un très bon indicateur.

2495 Et comme je le disais l'autre jour à Sainte-Marie, on comprendra qu'on en connaît beaucoup sur les eaux de surface, les lacs, mais on en connaît pas mal moins sur les eaux souterraines.

2500 À l'intérieur de la Politique nationale de l'eau, on va voir qu'on va renforcer substantiellement les programmes de connaissance des eaux souterraines, parce que c'est un manque qu'on avait à l'intérieur de notre grande connaissance de l'eau au Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2505 Madame Gorreta, je vous remercie.

PAR Mme CATHERINE GORRETA:

2510 Je voudrais noter, juste pour la Commission, un document que je vous déposerai pour étayer la grande inquiétude des citoyens par rapport à l'eau, ce sont quatre (4) photos prises le 5 mai 2002 à Bécancour, avec des charniers de porcs morts au milieu de la forêt.

Je vous remercie.

2515 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous allez les déposer à madame Méthot. Merci.

2520

CLAUDE GRÉGOIRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525

Monsieur Claude Grégoire, de Coalition citoyenne et ingénieur, et agriculteur.

Bonjour monsieur Grégoire.

2530

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Bonjour madame la Présidente, les Commissaires.

2535

Bon, ma question s'adresserait au professeur Villeneuve, finalement. D'abord, je fais une esquisse!

J'essaie de réconcilier deux (2) visions, la vision du développement durable de l'industrie porcine, ce matin qu'on discute, et aussi l'autre, une autre vision de l'expansion de cette même industrie-là.

2540

Nous sommes en moratoire, moratoire exigé par les citoyens. Dans une autre thématique, j'ai demandé une question, la question était: à quel moment sera construit la dernière place-porcs au Québec. J'ai reçu la réponse: quand on aura exploité toutes les terres.

2545

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quand on aura exploité tout quoi?

2550

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

Quand on aura rempli les terres, pour arriver à leur capacité portante.

2555

Bon, en ce moment nous sommes en moratoire, et on a vu, c'est-à-dire que l'accroissement du cheptel a été plus ou moins suspendu pour le moment, mais on l'a pris dans une accélération, une croissance très à pic.

2560

Si je fais une métaphore de locomotive, on l'a pris de ses rails maintenant et les roues virent à plein régime, mais on n'est pas sur les rails, OK, il y a tout ça de pression qui se crée, de planification qui se fait, pour le moment de la fin du moratoire.

2565

D'abord on espère, à ce moment-là, de remettre la locomotive sur les rails avec une légère rotation vers le développement durable, et on espère que tout va aller bien. Au moins dans l'exposé de monsieur Lebus, on a plein de programmes pour mettre en place toutes sortes de technologies, de façons de faire, à tous les azimuts, OK.

D'abord, ma question est la suivante: compte tenu des échecs que le MAPAQ a eus dans le passé, au niveau des biocides, et aussi les échecs qui se soldent maintenant de remise dans le temps de certaines dates limites, 2005, 2010 pour le phosphore, je ne connais pas les

2570 précisions, ma question est très simple, ça aurait été seulement un mot ou deux (2) de la part de monsieur Villeneuve, quand on parle, c'est-à-dire du côté du MAPAQ actuellement, leur vision d'une implantation par tous les moyens de cette industrie porcine chapeautée par des projets durables, est-ce qu'on parle du réalisme ou plutôt qu'on parle de l'agrification.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2575

De l'agrivision?

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

2580

De l'agrification! Excusez-moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2585

Merci.

Monsieur Villeneuve.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2590

Merci madame la Présidente. C'est la première fois que j'entends parler d'agrification mais...

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

2595

Je l'ai inventé ce matin!

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

2600

... mais je dois vous dire que dans notre système économique, la main invisible d'Adam Smith fait du Parkinson!

2605 Lorsqu'on laisse aller les tendances du marché, lorsqu'on n'a pas de vision, lorsqu'on n'a pas de planification, on se retrouve avec des situations qui sont - bien, le premier système qui commence à casser ou à montrer de la fatigue, c'est généralement le système environnemental. Et effectivement, ça a été le cas dans le Sud du Québec, on le voit par la situation actuelle.

2610 Là où je dois dire, je vais aller un peu dans le sens de monsieur, c'est que si on veut faire du développement durable de la filière porcine, il faut partir de ce qui existe; et partir de ce qui existe, ça veut dire aussi voir s'il est possible de l'améliorer, de le rendre tolérable, de le rendre viable, avant de se lancer dans une expansion plus grande.

Et de ce fait, pour des régions où il y a déjà des fortes concentrations, il m'apparaîtrait peu avisé de remettre la locomotive sur les rails, même avec un minimum d'orientation au développement durable.

2615

Par ailleurs, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas moyen d'avoir, à d'autres endroits, d'autres expérimentations pour démontrer quelle est la voie à suivre. Mais ces expérimentations doivent se baser sur les erreurs du passé, pour ne pas les répéter. Et ça, c'est fondamental.

2620

Et si on ne veut pas uniquement se dire qu'on est dans l'agrifiction, il faut pas s'imaginer que si on atteint la capacité complète de toutes les terres à recevoir des fertilisants, il y aura pas une petite erreur de calcul qui se sera glissée quelque part, ou il y aura pas quelqu'un qui essaiera de tourner les coins ronds. Parce que tout ce beau monde-là va être en compétition encore.

2625

Et tout ce beau monde-là, bien, quand il y en a un qui est payé indirectement parce qu'il diminue ses frais de productions ou parce qu'il se fait pas prendre par l'inspecteur du ministère de l'Environnement, bien, ça fait que le résultat, c'est que si on a été jusqu'à la limite de la capacité de support du système, le système casse.

2630

Donc je pense qu'une approche prudente est de mise dans le développement si on ne veut pas tout simplement tomber dans un principe où des gens, à Québec, vont avoir dit, bien, on peut calculer tant de fertilisants dans cette région-là et tout à coup, deux (2) ans plus tard, on se rend compte qu'on en met vingt pour cent (20 %) de plus, parce qu'on a manqué un petit peu nos indicateurs.

2635

Donc cette prudence-là, à mon avis, est très importante à avoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2640

Monsieur Grégoire, je vous remercie.

PAR M. CLAUDE GRÉGOIRE:

2645

C'est correct.

Je veux identifier la personne qui m'a répondu ça, c'est monsieur Jacques Lebuis, du MAPAQ, c'est-à-dire qui m'a répondu qu'on finit par se rendre à la capacité portante des terres du Québec.

2650

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2655

Monsieur Lebuis, vous voulez intervenir?

PAR M. JACQUES LEBUIS:

2660

J'ai peut-être un défaut d'oreille, mais j'ai mal saisi ce que monsieur Grégoire a dit. Est-ce que vous pouvez m'expliquer un peu plus?

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2665

Il a dit que la personne qui avait affirmé qu'on pouvait se rendre jusqu'à l'extrême de la capacité portante, c'était vous, dans une session antérieure. Vous pouvez réagir si vous voulez.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

2670

Bien, je sais pas si vous vous souvenez exactement, est-ce que j'ai vraiment dit ça? On a parlé des limites à la croissance plutôt, et une des limites, c'était le territoire. C'est ça que j'ai dit, moi.

2675

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

On n'a pas les transcriptions et on reviendra pas sur les transcriptions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680

Mais est-ce que vous voulez préciser votre pensée là-dessus, par contre?

PAR M. JACQUES LEBUIS:

2685

Bien, j'ai dit, on parlait avec monsieur Grégoire, si je me rappelle bien, il y a quelques jours, on parlait, c'est-à-dire que j'essayais de répondre à une des questions de monsieur Grégoire, est-ce qu'il y a une limite, quelles sont les limites, alors on a parlé des limites qui seraient des limites territoriales.

2690

Et là-dessus, à côté, à ma gauche ce soir-là était, à ma droite plutôt, était quelqu'un de l'UQCN qui a parlé aussi du lien au sol, alors c'est dans ce sens-là que la discussion se tenait.

C'était pas dans le sens qu'on va aller à la limite pour casser le système, là.

2695

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Lebus.

2700

PIERRE LATERRIÈRE

2705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pierre Laterrière, du Coalition citoyenne.

2710

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

Bonjour!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2715

Bonjour monsieur Laterrière.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2720

Peut-être une question d'information du fonctionnement, avant ma question. Est-ce que ce soir, madame la Présidente, on va avoir le droit à trois (3) questions pour compenser celle qu'on perd cet après-midi?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2725

Monsieur Laterrière, j'ai des responsabilités dans cette audience, une des mes responsabilités, c'est de tenter d'évaluer, en fonction du temps dont on dispose, du nombre de questions que je peux permettre de poser aux citoyens.

2730

Alors ma règle à moi, habituelle, c'est de deux (2) questions par citoyen; dans toutes les audiences que j'ai faites, j'ai toujours permis deux (2) questions. Mais il arrive que le temps nous coince et je permets une question par citoyen.

2735

Alors compte tenu du temps dont on dispose cet après-midi et du nombre de personnes inscrites au registre, j'ai fait un petit calcul rapide, et j'ai décidé qu'on en serait à une question. Ce soir, on reviendra à deux (2) questions par citoyen.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2740

Parce que voyez-vous, madame la Présidente, les questions de la Coalition citoyenne, c'est pas des questions qu'on prend sur le pif de même, dans la salle; on les prépare, on travaille nous autres aussi avant. Et voyez-vous, vous venez, je respecte votre décision mais vous venez tout de même de couper cinquante pour cent (50 %) de notre travail. C'est un petit peu désappointant, tu sais.

2745 Évidemment, vous êtes pas capable de faire arrêter le cadran, ça je suis bien d'accord. Mais il faudrait peut-être s'assurer qu'il y a moins d'intervenants parmi les conférenciers invités, si c'est tout eux autres qui monopolisent le temps et que nous autres, on n'est pas capable de poser des questions.

2750 Donc, ça répond pas trop trop, comment vous voulez qu'on s'exprime si on est limité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2755 Je comprends votre réaction, monsieur Laterrière, mais je considère également que je vous ai pas bâillonné jusqu'à maintenant, jusqu'à ce jour, et que vous avez eu le droit à poser vos questions, vous émettez même souvent vos commentaires même si je vous ai demandé de pas le faire, je suis assez tolérante.

2760 Mais actuellement, cet après-midi, là il est quatre heures cinquante (4 h 50) et après vous il y a six (6) autres personnes qui doivent venir poser des questions à la Commission, alors c'est le temps dont on dispose.

C'est ma décision et j'en subirai les conséquences!

2765 **PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:**

Je suis d'accord pour cet après-midi mais, je veux dire, en compensation, ce soir est-ce qu'on pourrait en avoir une de plus?

2770 Moi, je suis bien prêt à aller jusqu'à une heure et demie (1 h ½) du matin, ça me dérange pas! On a prouvé qu'on était capable de "tougher", vous autres avec, alors je pense...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2775 Alors on s'en tient à ça pour cet après-midi, monsieur Laterrière, et je vous inviterais à poser votre question.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2780 Ma question, ça va peut-être interpeller le MAPAQ ou le MEQ...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2785 Le ministère de l'Environnement du Québec.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

Oui, le ministère de l'Environnement, mais on parle par sigle, aujourd'hui; on en a vu au tableau, c'est rien que de ça, des sigles.

2790

Moi, je me questionne sur le REA du mois de juin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2795

Le Règlement sur les exploitations agricoles.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2800

Le REA. Je me questionne sur ça, et j'ai toujours compris, et je pense que la majorité des gens ont compris que ce règlement-là, c'est un règlement temporaire qui fixait des normes, en tout cas, on a vu que ça s'est fait vite, et puis comparativement à l'ancien règlement, on voyait que c'était un règlement temporaire, et le gouvernement a dit, on va faire un moratoire et on va faire un BAPE pour qu'ils étudient la situation et après ça, on va voir comment il y a moyen de fonctionner.

2805

Moi, ce qui me surprend, et c'est là que j'interpelle le MAPAQ, là on nous arrive avec des plans ferme par ferme, on nous arrive avec des dépenses d'argent, deux cent quatre-vingt-dix-sept millions (297 M\$), dans le REA, il y a cent quatre-vingts millions (180 M\$) pour des rampes et toutes sortes de mosus d'affaires, et on sait pas trop trop, on sait pas où on s'en va avec ça.

2810

Et puis à matin, on a vu dans La Presse que le MAPAQ était supposé vous dicter comment fonctionner et quelles sortes de questions que vous devriez nous poser. Alors je me demande où on s'en va, là.

2815

Est-ce que c'est réellement sérieux, la Commission? Est-ce que le MAPAQ, c'est quoi son rôle là-dedans? Parce que c'est un règlement temporaire, et ça a pas l'air à être temporaire, ça semble fonctionner et go!

2820

Et on présume, on présume pas mal de ce que le Bureau, votre Bureau, votre Commission va faire. Tout d'un coup que vous nous feriez la surprise de dire, on recommande qu'il y a plus de porcs au Québec, ils vont faire quoi avec toutes leurs patentés?

2825

Alors c'est pour ça que je dis, moi, je pense que c'est vous faire insulte à vous autres, toute cette histoire-là. Parce qu'on continue de l'avant et on tient même pas compte de ce que vous pouvez dire. Comment vous voulez qu'on prenne ça au sérieux, nous autres! Comment est-ce que vous voulez, tu sais, on dit - je le sais pas, je comprends plus, je comprends pas le fonctionnement de votre Commission, j'ai de la misère.

2830

Et l'article de La Presse, l'article du journal La Presse de ce matin, en tout cas, moi, ça m'interpelle en mosus.

2835 Ça fait que ma question bien précise au MAPAQ: c'est quoi l'affaire des questions qu'ils veulent supposément vous poser ou vous dire de poser; j'ai pas trop compris ce qu'ils voulaient. Et pourquoi qu'on semble présumer, on semble pas tenir compte de ce que vous allez dire éventuellement.

Alors monsieur du MAPAQ!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 D'abord, monsieur Laterrière, je dois vous dire que la Commission, elle a reçu son mandat du ministre de l'Environnement du Québec, monsieur André Boisclair, le 3 juillet dernier. Ce document est déposé, vous avez eu l'occasion à plusieurs reprises, j'imagine, de le lire.

2845 Et dans ce document, les trois (3) objets du mandat sont là: développer un cadre de développement durable de la production porcine au Québec; examiner les modèles de production actuels, leurs forces, leurs faiblesses, leurs répercussions sur les milieux agricole, environnemental, rural et sur le secteur de la transformation; et proposer un ou des modèles de production qui seraient plus harmonieux avec les milieux, rural et agricole.

2850 C'est le mandat que la Commission a reçu.

2855 Nous avons été mandatés tous les quatre (4) pour déposer un rapport qui répondra à ces trois (3) objets du mandat. La Commission est formée de membres indépendants, qui ont prêté serment devant un juge de la Cour supérieure, qui ont adhéré et souscrit à un code d'éthique et de déontologie que je vous invite à relire, et c'est à ce titre qu'on agit ici et qu'on a accepté de relever le mandat qui nous a été confié par le ministre.

2860 Au cours de la consultation publique, la Commission fait appel à des personnes-ressources, à des experts qui viennent de différents milieux, milieu institutionnel, milieu gouvernemental, qui viennent de partout.

2865 À ce que je sache, une consultation publique n'est pas faite pour bâillonner personne, quiconque. Les citoyens vont avoir la possibilité d'émettre leur opinion, les personnes-ressources vont avoir la possibilité de répondre à nos questions, les experts viennent nous expliquer ce qu'ils savent, ce qu'ils connaissent et partager avec nous l'état de leurs connaissances. On a même l'occasion de leur poser des questions. La consultation publique, c'est ça.

2870 Il y a des documents qui sont déposés, la Commission peut questionner ces documents. La Commission rend public tout ce qui lui est déposé et aura l'occasion, en public, de questionner les auteurs des documents, pour savoir la portée et le contenu, connaître le contenu de ces documents.

2875 Alors ça, je voudrais établir les règles par rapport à la Commission. Elle est indépendante et elle rendra compte à celui qui nous a confié le mandat, celui qui sera le ministre de l'Environnement, donc c'est monsieur Boisclair pour le moment, elle lui rendra compte de son analyse de la situation. Alors ça, je veux être claire là-dessus.

2880 Par ailleurs, dans votre question, et là je vais me référer à soit monsieur Lebuis ou soit monsieur Baril, vous dites que le Règlement sur les exploitations agricoles est temporaire. Alors on va d'abord aller vérifier si votre affirmation est exacte.

PAR M. PIERRE BARIL:

2885 Non, pas du tout, et puis on en a pour de nombreuses années à implanter et à opérer, à gérer avec ce règlement-là. On comprendra qu'on a des échéances jusqu'en 2010.

2890 Et la deuxième peut-être sous-question, on n'a pas fait ça rapidement, ça a pris plusieurs années pour en arriver à la forme qu'on a eue au 15 juin. Ça s'est pas fait, c'est compliqué un règlement comme ça, vous l'avez vu, c'est très technique, très scientifique, c'est basé sur beaucoup de connaissances, je dirais de science, alors à ce moment-là, on peut pas faire ça rapidement. Ça prend de nombreuses années pour élaborer un règlement comme celui-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895 Maintenant, je vais demander à monsieur Lebuis, est-il exact que vous continuez à développer, à faire des choses? C'était un autre élément de la question de monsieur.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

2900 Pardon, madame la Présidente, c'est peut-être pas ça la question. C'est qu'on continue à faire des choses et on présume que votre Commission va aboutir à des recommandations, et puis on les connaît pas, vos recommandations.

2905 Alors comment est-ce qu'on peut faire des choses, et puis avancer les affaires sans attendre les conclusions du BAPE. C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2910 C'est ce que j'avais compris, mais j'y vais par étape comme vous, on commence par un élément.

Monsieur Lebuis.

2915 **PAR M. JACQUES LEBUIS:**

Bien, faire des choses, évidemment on fait des choses dans le programme Prime-Vert, vous avez parlé des rampes basses par exemple, alors donc, nous, on assiste les producteurs

2920 agricoles, pour utiliser les technologies des rampes basses pour deux (2) raisons
essentiellement, première raison, ça permet un épandage plus précis, donc on a parlé je pense
cette semaine, ça correspond à une couche de pluie de trois millimètres (3 mm), donc on fait une
application beaucoup plus précise, avec un dosage calibré, et ça permet de contrôler l'endroit
exactement où on dispose du lisier, du fertilisant.

2925 Alors on continue à travailler là-dessus, parce qu'on pense que c'est une solution pour
réduire les odeurs et en même temps être en mesure d'appliquer correctement les fertilisants au
sol.

2930 Il faut qu'on continue, de toute façon c'est prévu à la réglementation en 2005 et 2007
pour les lisiers du bovin laitier. On participe, on élabore des solutions avec les producteurs
agricoles.

2935 Indépendamment de ce que la Commission pourra dire sur cette question précise là,
nous on est convaincu qu'il faut aller dans ce sens-là. Ça va dans le sens souhaité également
par la réglementation du ministère de l'Environnement.

Alors je sais pas si j'ai répondu à votre question, mais j'ai pris un exemple parmi d'autres,
je pourrais prendre d'autres exemples.

2940 **PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:**

Bien justement, si la Commission concluait par exemple que tout le traitement du fumier
doit se faire sur compost, donc votre histoire de rampe basse marche plus, et vous venez de
flamber deux cents millions (200 M\$). C'est ça l'affaire!

2945 Moi, la Commission va certainement aboutir à quelque chose, et puis moi, j'ai
l'impression que vous prenez les devants et vous allez mettre la Commission, ils vont être
obligés de dire, oui, ils font ça. En tout cas, c'est un peu ça.

2950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lebus.

2955 **PAR M. JACQUES LEBUIS:**

Bien, vous parlez en fait des litières? En fait...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2960 Bien non. Ce que monsieur dit, c'est la chose suivante, dans la mesure où vous posez
des gestes, est-ce que finalement vous ne bâillonnez pas ou ne préjugez pas des

recommandations ou de l'avis que fera la Commission au ministre, que déposera la Commission au ministre de l'Environnement. C'est ça que monsieur soulève dans sa question.

2965 Est-ce que les mesures que vous adoptez aujourd'hui sont des mesures que vous considérez inchangeables, invariables ou si vous considérez que le rapport de la Commission sera examiné et des mesures différentes pourraient être prises à la suite du dépôt de ce rapport. C'est dans le fond ça, la question, monsieur.

2970 **PAR M. JACQUES LEBUIS:**

On va certainement prendre en compte le rapport de la Commission, il y a aucun doute là-dessus. En fait, même notre ministre de l'Agriculture, dans un communiqué qui date du mois de juin, de concert avec le ministère de l'Environnement, souhaite qu'on ait une Commission ou un BAPE pour étudier cette question-là.

2975 Donc c'est bien évident qu'on va tenir compte des commentaires, des analyses et de tout le temps que vous passez sur cette difficile question!

2980 Les gestes qu'on pose actuellement, c'est pour répondre à des problématiques qu'on connaît, qui existent, et puis qui vont dans le sens de la réglementation du ministère de l'Environnement. C'est pas pour infirmer, et loin de là, et ça a jamais été notre intention d'infirmer à l'avance, de préjuger à l'avance des recommandations de la Commission.

2985 Et je pense que nous, du MAPAQ, et je suis convaincu que tout le monde ici est de bonne foi pour chercher comment trouver des solutions à la problématique de production porcine.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2990 Monsieur Baril, pourriez-vous nous expliquer les distinctions que vous faites entre le moratoire, et le mandat de la Commission, et les nouveaux règlements que vous mettez en application.

2995 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Oui, je peux vous rappeler que la grande majorité de toutes les dispositions et articles à l'intérieur du règlement, ça s'adresse à l'ensemble des producteurs agricoles du Québec, ça s'adresse à un ensemble de pressions, donc je dirais d'impacts sur l'environnement, pas seulement que porcin.

3000 Cependant, au cours de la dernière séquence de l'élaboration du règlement, il a été entendu qu'on allait ajouter quelques articles particuliers concernant spécifiquement la production porcine, qui ajoutaient des contraintes majeures à l'implantation de nouveaux cheptels.

3005

On se souvient, monsieur Bouchard en a parlé de ces contraintes-là, que ce soit dans les zones qu'on appelle à activité limitée ou les zones hors activité limitée, bref, des contraintes majeures telles qu'on assiste presque à un quasi-moratoire.

3010

L'idée derrière ça, bien sûr, c'était en même temps de profiter de ce temps-là et de demander à une commission de se pencher sur la question pour trouver des solutions, des modalités, proposer des modèles, bref comme vous l'avez décrit au départ, pour articuler une réponse adéquate par la suite. C'est essentiellement aussi simple que ça, l'idée du moratoire.

3015

Et c'était pour permettre de voir, est-ce qu'on a la bonne solution.

À notre avis, avec le règlement, on est essentiellement dans la bonne direction, parce qu'on va viser un équilibre entre le cheptel et le besoin des cultures, ultimement. On comprend que c'est un déséquilibre tel, dans certaines régions, qu'on est obligé de faire ça par séquence, avec des échéances, 2005, 2007 et 2010.

3020

On comprend par contre que dès maintenant, sur l'ensemble du beigne autour de la plaine du Saint-Laurent, on peut appliquer directement et puis on répond à cent pour cent (100 %) à la nouvelle réglementation, parce qu'on n'est justement pas dans des systèmes déséquilibrés, on est justement dans des relations cheptels et cultures adéquates et correctes pour protéger les ressources.

3025

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030

Merci, monsieur Laterrière.

PAR M. PIERRE LATERRIÈRE:

3035

Merci.

GILLES CÔTÉ

3040

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gilles Côté, citoyen.

3045

Bonjour monsieur Côté.

PAR M. GILLES CÔTÉ:

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires.

3050

Tout à l'heure, dans une intervention de monsieur Villeneuve, on a mentionné qu'il y a plusieurs approches du développement durable, il y a plusieurs définitions.

3055

Heureusement, il y a pas autant de définitions que d'approches; dans la littérature scientifique, on en recense quatre (4) ou cinq (5). Et chacune de ces approches-là, évidemment accorde une importance différente aux différentes dimensions du développement durable, soit l'écologie, la dimension économique, la question d'équité.

3060

Mais il y a une de ces approches-là de laquelle je voudrais vous parler, et qui est une approche interprétative du développement durable qui, elle, affirme qu'une approche de développement durable implique une remise en cause du modèle de développement axé sur la croissance économique.

3065

Essentiellement, ce que disent les tenants de cette approche-là, c'est que finalement, l'originalité d'une approche de développement durable ne réside pas dans ses composantes, soit l'environnement, l'économie et le social, qui du reste sont des préoccupations qui existaient bien avant l'émergence du concept, mais plutôt dans ce qu'on en fait.

3070

Et cette réflexion-là s'appuie sur l'idée que l'approche qui a été utilisée jusqu'à maintenant, qui est de traiter les problèmes environnementaux, sociaux et d'équité a posteriori, c'est-à-dire après le fait, ne fonctionne pas ou a des limites, et qu'il y a beaucoup de problèmes liés à ces dimensions-là qui ne peuvent être traités qu'en amont, c'est-à-dire au niveau de la planification.

3075

Alors ma question s'adresse à monsieur Villeneuve mais aussi aux autres intervenants, et c'est de savoir, compte tenu du fait que le processus de réflexion qui est entamé par la Commission intervient après plusieurs années de croissance évidemment de la production porcine, en quoi est-ce que la situation de fait qui existe maintenant, du point de vue d'environnement, aussi du point de vue du choix de modèles de production, en quoi cette situation-là impose une contrainte par rapport à l'atteinte des objectifs du développement durable tel que monsieur Villeneuve en a discuté tout à l'heure.

3080

PAR LA PRÉSIDENTE:

3085

Monsieur Villeneuve.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3090

Merci madame la Présidente.

On ne peut pas réinventer malheureusement ce qui s'est passé dans le passé, on ne peut qu'éviter de faire des erreurs, et on doit partir des solutions existantes et de l'acquisition de connaissances qui a résulté du fait que justement, nos interventions sont de toute évidence en

3095 train d'amener des problèmes qui font qu'on n'est pas dans une situation de développement durable. Mais il y a personne qui est capable d'effacer pour recommencer.

Il y a à la fois des droits, il y a à la fois des investissements, il y a à la fois des gens qui ont posé des gestes, il y a des responsables qui ne peuvent pas être poursuivis et il y a des responsables qui pourraient être poursuivis mais il y a pas de processus judiciairisé.

3100 En quelque part la sagesse veut et là, je vous référerai peut-être à monsieur Beauchamp là-dessus à un moment donné, parce que la sagesse, il connaît ça plus que moi, mais la sagesse veut qu'on se dise qu'une approche dans laquelle, effectivement, on tient compte de l'erreur du passé pour créer des conditions favorables pour l'avenir, et intégrer des mesures qui sont nécessaires à ramener ce qu'on peut ramener d'équilibre dans le système, et ça ne se fera pas en un an, et ça ne se fera pas en trois (3) ans, comme je l'ai mentionné dans ma
3105 présentation, les problématiques environnementales reliées à l'agriculture sont souvent les plus longues à réparer.

Et effectivement, dans un cas comme celui-là, on est obligé je pense de prendre
3110 l'occasion de cette Commission pour justement fournir au gouvernement les outils pour une gestion où on va pouvoir intégrer le développement durable à la planification du développement de la filière, au lieu de toujours être en train de réparer les bobos qui sont causés à la suite du développement de la filière.

3115 Et c'est ça, pour moi, qui actuellement vaut l'exercice. Et c'est ça qu'est l'important du rapport que la Commission va soumettre.

C'est qu'elle va donner, à la lumière de son analyse, des outils au gouvernement pour être proactif au lieu d'être réactif; et être proactif, bien ça, c'est donner des marges de
3120 manœuvre.

PAR M. GILLES CÔTÉ:

Merci.

3125

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Côté.

3130

CARMEN LABELLE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3135

Madame Carmen Labelle, s'il vous plaît, de Coalition citoyenne.

Rebonjour!

3140 **PAR Mme CARMEN LABELLE:**

Rebonjour! Je vais essayer de pas m'énerver.

3145 Alors je dépose un document, premièrement, qui a trait aux expériences dans lesquelles on a pu, on a conclu que le fameux prion de la maladie de la vache folle, on a pu le transmettre à des souris et des hamsters, et on en conclut que ça pourrait, on pourrait avoir des porteurs sains dans d'autres espèces, qui n'auraient aucun symptôme mais qui, des années plus tard, on pourrait y constater qu'il y a eu des transmissions à d'autres espèces comme l'humain.

3150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez nous donner le titre du document, s'il vous plaît.

3155 **PAR Mme CARMEN LABELLE:**

Oui, ça s'appelle "Species-barrier, independent prion replication in apparently resistant species"

3160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parfait, j'ai au moins le titre.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

3165 D'accord.

Je veux revenir à ce fameux règlement dont on a cru qu'il était transitoire, on a un peu de misère, là, parce qu'on est tout mêlé avec ça.

3170 En juin, avant que le règlement soit publié et remis à l'Assemblée nationale et tout ça, monsieur Boisclair disait, il invoquait l'urgence d'agir, que le règlement était pas prêt, alors j'ai un peu de misère à penser que ça fait des années qu'on travaillait là-dessus.

3175 De l'autre côté, on a rencontré monsieur Boisclair au brunch PQ Verchères, en septembre, et lui, à ce moment-là, il semblait pas encore fixé sur ce qu'il allait faire et tout ça. Il nous disait, parce qu'on a jasé une heure après, avec lui, qu'il pensait peut-être aller vers l'écoconditionnalité.

3180 Alors nous, on a l'impression qu'il y a des secrets de Polichinelle, que tout le monde est au courant sauf les citoyens, on sait pas où on s'en va, là.

Alors est-ce qu'on pourrait avoir plus de transparence, est-ce qu'on pourrait les avoir, les informations? Comment ça se fait qu'il y a des choses comme ça qui se passent.

3185 On est très inquiet sur la démocratie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3190 Mais qu'est-ce qui vous préoccupe, par rapport au REA?

PAR Mme CARMEN LABELLE:

3195 Bien, le fait qu'on a pensé que c'était transitoire, alors qu'on a très bien entendu ça; je veux dire, il y a pas tous les citoyens qui ont entendu ça qui se sont trompés, là!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3200 Alors monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

3205 Il y a trois (3) articles qui sont des règles transitoires sur l'ensemble des articles, et ça s'adresse exclusivement à la production porcine, je l'ai répété tout à l'heure. Mais tous les autres articles, c'est pas transitoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3210 Est-ce que ce sont les articles, monsieur Baril, 46, 47 et 45? 46, 47, 48. Ces trois (3) articles-là.

PAR M. PIERRE BARIL:

3215 Où il y a une date de fin d'application de ces règles-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3220 D'accord. Mais pour tous les autres articles du règlement, c'est un règlement qui, tant qu'il ne sera pas modifié, sera le règlement qui sera en application.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

3225 Donc il y a des choses qui sont pas encore fixées, on sait pas qu'est-ce qu'on va faire après. Est-ce qu'on va obliger le traitement de lisier complet, on le sait pas encore, là.

Après la fin du moratoire, de la période d'arrêt, on sait pas encore si on va exiger, pour toute nouvelle exploitation, qu'on traite complètement le lisier ou pas, si c'est une mesure transitoire, celle-là.

3230

PAR M. PIERRE BARIL:

Si c'est une mesure transitoire, c'est-à-dire qu'elle va arrêter d'avoir effet à la date prévue dans le règlement.

3235

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors une fois que cette date sera atteinte, après, un exploitant agricole pourrait implanter une porcherie et ne pas avoir l'obligation de traiter son lisier.

3240

PAR M. PIERRE BARIL:

Oui, mais respecter toutes les autres règles du règlement, on est bien d'accord là-dessus.

3245

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3250

Et si on revient à une discussion qu'on a eue un peu avant, j'imagine que vous attendez le rapport de la Commission pour au moins décider de ce qui sera fait après les dates justement de tombée de ces restrictions?

3255

PAR M. PIERRE BARIL:

Effectivement. Je veux dire, c'est un peu ce que le ministre, monsieur Boisclair, a signalé dans ses communiqués au mois de juin.

3260

PAR Mme CARMEN LABELLE:

Il a été posé cette question-là à monsieur Boisclair lors du dîner de PQ Verchères, et les gens dans la salle qui étaient là, ils peuvent corroborer ce que j'ai dit, quelqu'un lui a demandé s'il allait tenir compte de ce BAPE de la même façon qu'il tient compte des autres, qu'il a tenu compte des autres, il a répondu qu'il ne laisserait pas à des non-élus les décisions à prendre qu'un gouvernement doit prendre. Alors...

3265

PAR LA PRÉSIDENTE:

3270 Monsieur Boisclair n'est pas là pour se défendre.

PAR Mme CARMEN LABELLE:

3275 Non, non, non. Je rapporte ses propos, qui peuvent être corroborés par d'autres personnes.

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280 Merci, madame Labelle.

3285 **GILLES TARDIF**

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 Monsieur Gilles Tardif, de Coalition citoyenne.

PAR M. GILLES TARDIF:

Bonne fin d'après-midi, mesdames, messieurs! Mesdames, messieurs, bonjour!

3295 Très grande et courte question, c'est la douzième, j'ai laissé tombé les autres: comment, au ministère de l'Environnement, peut-on parler de rentabilité d'une industrie porcine avec un soutien financier récurrent dont on ne connaît qu'une seule partie, soit l'assurance stabilisation, et dont la seule condition en est le nombre de porcs produits, sans aucune autre condition tant qu'à l'environnement. Voilà!

3300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Baril.

3305 **PAR M. PIERRE BARIL:**

Je pense que la question s'adresse surtout au ministère de l'Agriculture, parce que ce financement de l'agriculture passe par ce ministère-là.

3310 Mais je veux quand même souligner que derrière les travaux qui sont en cours, et ça c'est public, il y a un comité qui se penche justement comme je l'ai dit tout à l'heure, pour lier une meilleure performance environnementale au financement global de l'agriculture. C'est l'idée derrière le principe d'écoconditionnalité.

3315 Mais monsieur Lebuis peut détailler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3320 Monsieur Lebuis.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3325 Bien, je pense qu'on a eu la question plus tôt pendant les audiences, et tout ce qu'on a dit, nous, on vous a promis de faire une analyse complète sur les coûts et les bénéfices de la filière porcine.

3330 Évidemment, comme on l'a dit tantôt, comme on l'a dit plus tôt aussi lors des audiences, le calcul des externalités environnementales, l'internalisation des externalités, pour prendre des mots bien savants, c'est complexe, il y a pas de recette facile, que ce soit dans le domaine agricole, que ce soit dans le domaine des transports, que ce soit dans le domaine énergétique, l'internalisation des externalités environnementales est toujours très compliquée.

3335 Alors dans l'étude qu'on va faire, je suis pas certain qu'on puisse répondre exactement à la question que vous soulevez dans le moindre détail, mais en tout cas, il y a une appréciation qui sera faite dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3340 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3345 Même si ces externalités sont difficiles à évaluer, est-ce que c'est une raison pour ne pas en tenir compte? Est-ce qu'on peut juger, a priori, qu'elles sont nulles parce qu'on n'a pas tout à fait l'instrument pour les mesurer de manière rigoureuse?

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3350 Alors je remercie mon collègue Pierre Baril de m'avoir refilé cette question-là! Alors c'est une question qui est éminemment complexe.

3355 Je pense que monsieur Bernier, si je me rappelle bien, du ministère de l'Environnement, a donné des ordres de grandeur des externalités, ça varie de deux cents (200 M\$) à cinq cents millions (500 M\$), je me rappelle pas exactement comment le détail du calcul est fait. Et en plus, c'est basé sur des études qui ont été faites aux États-Unis notamment, ça a fait l'objet aussi d'une thèse de maîtrise à tout le moins à l'Université Laval, au département d'agriculture.

3360 Comment tenir compte des externalités, comment tenir compte des intangibles, c'est un peu ça la question, comment tenir compte des intangibles dans la décision, dans la planification. Ça reste un défi en soi.

3365 Maintenant, est-ce qu'on doit dire que les externalités sont nulles, on fait pas ça, là. Quel est le quantitatif qu'on peut mettre sur les externalités, bien, il va y avoir un niveau d'incertitude qui est beaucoup plus grand que quand on calcule le coût d'adaptation d'un secteur à une nouvelle réglementation. Alors on voit que la qualité de l'information est pas la même, parce que les techniques de calcul sont pas les mêmes.

3370 Alors quand on compare des externalités avec des coûts d'adaptation ou avec une rentabilité à partir d'un produit marchand qui, lui, se calcule bien en économie, bien là, on rentre dans des difficultés d'analyse, je dirais, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375 Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3380 Monsieur Villeneuve, vous n'avez pas été impliqué dans cette question facile, alors je vais vous donner la chance de le faire!

On revient souvent avec le terme qui est invoqué aujourd'hui. Vous nous avez donné un coup d'œil de ce qui se passe à l'échelle mondiale. Dans d'autres présentations, on nous a informés du niveau des subventions qui sont versées en agriculture, aux États-Unis, en Europe.

3385 Est-ce que d'après vous, les Européens et les Américains sont beaucoup plus avancés que nous en termes de quantifier les externalités.

PAR M. CLAUDE VILLENEUVE:

3390 Question très difficile! Si vous voulez une appréciation, pour avoir travaillé en Europe, pour avoir lu sur ce qui se passe aux États-Unis, mais qui n'est absolument pas un avis scientifique, je ne suis pas économiste, il y a dans les pays développés, et c'est reconnu à l'échelle mondiale, un support à l'agriculture et un support à l'agriculture d'exportation, en particulier, qui est intolérable eu égard au développement des pays en voie de développement qui se trouvent incapables de compétitionner sur les mêmes marchés.

3400 Ces subventions prennent plusieurs types de formes. Je relatais à mes étudiants ce matin l'exemple de cultivateurs en Arkansas qui cultivent du riz, qui reçoivent trois dollars dix (3,10 \$) du boisseau pour un produit dont la valeur sur le marché est de un dollar quarante (1,40 \$) et qui, en plus, ont pompé une nappe phréatique jusqu'à son épuisement, et pour lesquels le ministre US Course of Engineer, le ministère fédéral, va faire un projet de

détournement de rivière dont les coûts sont évalués à trois cent mille dollars (300 000 \$) par agriculteur.

3405 C'est un exemple très concret d'un secteur dans lequel les États-Unis sont exportateurs, et ça représente cinq pour cent (5 %) de la production de riz des États-Unis.

3410 Il est très difficile de dire que les États-Unis ont évalué correctement l'externalité d'avoir vidé une nappe phréatique dont on sait, depuis au moins soixante (60) ans, qu'elle est pompée plus qu'à son rythme de remplacement. Je ne parle pas non plus des effets environnementaux du détournement de la rivière. Sans compter le fait que chaque boisseau produit de blé est subventionné, et sans compter le fait que c'est le gouvernement fédéral américain qui va payer les coûts.

3415 Il existe en Europe des situations tout à fait comparables, dans différents secteurs. Mais ces politiques-là sont intégrées à l'intérieur des politiques économiques des états et elles ne sont pas comptabilisées en tant que telles secteur par secteur.

3420 Je sais pas si c'est faisable, ce n'est pas mon métier. Mais il est clair que ça fait partie du grand ménage que l'OMC incite les pays à faire dans le cadre de la mondialisation, pour établir des règles du jeu plus équitables. Mais ce ménage-là n'est pas fait dans les pays industrialisés.

Le Canada se vante d'avoir fait son ménage, mais je ne suis pas apte à juger de ça.

3425 **PAR M. GILLES TARDIF:**

Madame la Présidente, ça ne répond pas à ma question, ça ne répond qu'à une observation qui terminait ma question.

3430 Ma question était: quel est le rapport entre la rentabilité qu'on dit de cette industrie et l'argent qu'on verse année après année, à chaque cochon produit au Québec, qui n'est qu'une seule partie de l'argent qui va à l'industrie. On n'en connaît pas tout, on est supposé d'avoir les chiffres!

3435 Est-ce que c'est rentable de payer pour chaque cochon produit à tous les ans! C'est ça, ma question. Est-ce qu'il faut que les citoyens, à chaque année, doivent payer vingt-cinq piastres (25 \$) pour chaque cochon qui est envoyé à l'extérieur? Est-ce que c'est ça la rentabilité?

3440 Si c'est ça, je vais retourner à l'école et apprendre à compter, parce qu'il y a quelque chose qui marche pas.

On peut tu répondre à ma question?

3445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lebus, vous qui subventionnez l'industrie, la production porcine, est-ce que vous avez fait une évaluation sur la rentabilité, c'est-à-dire sur l'à-propos de subventionner l'industrie?

3450

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3455

Alors j'ai dit, à une question exactement identique de la part de l'Union...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3460

Je sais qu'on a déjà répondu.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3465

C'est ça, alors j'ai pas plus la réponse aujourd'hui. J'ai dit qu'on prenait en note la question et qu'on ferait l'évaluation. Alors j'ai pas l'évaluation avec moi ici maintenant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais vous vous êtes engagé à déposer un document à cet effet?

3470

PAR M. JACQUES LEBUIS:

On va déposer un document et, comme j'ai dit, ça va se faire du côté de la rentabilité, de la profitabilité, et du côté aussi des coûts associés au support, à la stabilisation des prix, en réalité, stabilisation des revenus des producteurs porcins.

3475

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Tardif...

3480

PAR M. GILLES TARDIF:

Par rapport à tous ces coûts-là, est-ce que la Commission du BAPE a un pouvoir d'enquête?

3485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, la Commission du BAPE a un pouvoir d'enquête.

PAR M. GILLES TARDIF:

3490

C'est parce qu'il y a des coûts à la production porcine qui ne sont pas seulement reliés au ministère de l'Agriculture, mais qui sont reliés aussi au ministère de l'Environnement. Et probablement aussi au ministère des Affaires municipales.

3495

Il y a beaucoup, beaucoup de ministères qui interviennent là-dedans, il y a beaucoup de frais d'administration de clubs-conseils, de fonctionnaires.

Je pense qu'il serait très intéressant qu'on connaisse le plus près possible, qu'il y ait une enquête et qu'on connaisse le plus près possible le coût réel de cette production.

3500

Merci!

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est l'objet de la consultation publique.

3505

PAR M. GILLES TARDIF:

Je le souhaite!

3510

RÉGIS VALLÉE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3515

Monsieur Régis Vallée, comité de citoyens de Saint-Honoré.

Bonjour monsieur Vallée!

3520

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Bonjour madame la Présidente.

3525

Bon, j'ai écouté, cet après-midi, plusieurs intervenants. La panoplie de réglementations qui s'en vient, dans les différents ministères, soit de l'Agriculture et de l'Environnement, et je n'ai pas entendu un mot au sujet de qui va surveiller l'application de tous ces règlements.

3530

Parce que ma formation professionnelle, maintenant je suis à la retraite mais j'ai travaillé trente (30) ans dans le domaine de l'inspection pour une ville, et j'ai constaté qu'il était très difficile pour les inspecteurs de l'Environnement d'être capables de s'assumer de leurs fonctions, dans certains temps, parce qu'ils étaient pris entre l'arbre et l'écorce, entre différents ministères.

3535 Je sais pas à qui que je pourrais adresser ma question, parce qu'elle s'adresserait plutôt
au niveau politique. C'est un vœu que j'aimerais exprimer, pour le bien-être de notre collectivité
future, est-ce qu'il serait possible, vu que c'est les MRC et les grandes villes qui vont appliquer
les nouvelles lois, les nouvelles lois vont être incorporées aux schémas des grandes villes ainsi
que des futures MRC, des MRC existantes, est-ce qu'il serait possible de laisser aux
municipalités et aux MRC d'avoir le droit d'appliquer les lois des différents ministères et d'avoir
les montants nécessaires pour former des inspecteurs, puisque les inspecteurs devront répondre
3540 à des gens élus dans chaque région.

Vous savez ici qu'on est dans une région dite ressource, mais lorsqu'on arrive pour
appliquer ces lois-là, il faut toujours que le fonctionnaire vérifie, à Québec, à savoir s'il peut faire
ci ou s'il peut faire ça.

3545 Il reste que si l'inspection était confiée aux municipalités et que les municipalités auraient
les argents nécessaires pour le faire, je suis sûr qu'elles seraient en mesure, dans chaque
région, d'appliquer la réglementation, et tout le monde en serait heureux. Merci!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3550 Je veux bien comprendre, monsieur, parce qu'il y avait une ambiguïté dans votre
question.

3555 Vous ne remettez pas en question la réglementation comme telle, mais vous demandez,
est-ce qu'on ne pourrait pas remettre aux municipalités ou aux MRC la mise en application de
cette réglementation. C'est bien ça?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

3560 C'est sûr que la réglementation, j'aurais beaucoup à dire, mais disons que suite à votre
étude, vous aurez pu épurer, si on vous laisse la liberté de le faire. C'est ce que j'ose croire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3565 Je vous ai dit que nous avons notre indépendance. Et si je l'affirme, c'est que j'y crois et
que je vais l'exercer.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

3570 Alors on va être sûr qu'on va avoir une bonne réglementation à faire appliquer. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3575 Alors maintenant, on va demander à monsieur Baril, et puis à monsieur Lebuis aussi, il y
a un programme de deux cent cinquante-sept millions (257 M\$) qui a été annoncé par le

ministère de l'Agriculture, mais il y a le Règlement sur les exploitations agricoles qui a été déposé par le ministre de l'Environnement.

3580

Alors est-ce que ça s'accompagne justement d'effectifs pour en assurer le contrôle?

3585

PAR M. PIERRE BARIL:

Oui, il y a une volonté très ferme, ça a été écrit noir sur blanc, il y a un changement radical dans toutes les directions du ministère de l'Environnement sur les méthodes de contrôle et d'inspection, il y a un calendrier de mise en œuvre serré.

3590

Il y a cent (100) ETC, dans notre jargon, il y a cent (100) ressources qui ont été engagées seulement pour l'agroenvironnement, dans toutes les directions du ministère de l'Environnement, et la volonté, les ressources et les moyens sont là.

3595

Alors on est déjà parti dans l'application ferme, au moment où on se parle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et ce contrôle va être exercé par votre ministère, et non pas par les MRC ou...

3600

PAR M. PIERRE BARIL:

Bien sûr! Il y a eu justement des discussions avec, j'en avais parlé d'ailleurs à Sainte-Marie, avec les Unions...

3605

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur n'était pas là.

3610

PAR M. PIERRE BARIL:

... avec les Unions municipales, où certains articles du règlement pouvaient également, en plus d'être appliqués par le ministère de l'Environnement, par un inspecteur municipal, et puis ça concernait trois (3) volets, est-ce qu'on a fait des épandages avec des rampes tel que prescrivent certains articles, à telle et telle période, est-ce qu'on a respecté les bandes riveraines, encore une fois en relation avec les distances, et est-ce qu'on a respecté certaines périodes au-delà desquelles on peut pas épandre.

3615

Et puis s'il y a un inspecteur municipal qui est là, il faut être assermenté pour l'appliquer.

3620

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Moi, je trouve que c'est pas suffisant.

3625

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça, monsieur Vallée, je vous rappelle qu'on est ici pour essayer d'avoir l'information, et puis vous aurez le loisir d'exprimer votre opinion lorsqu'on viendra en deuxième tournée régionale. Mais au moins, vous aurez eu des réponses et vous aurez eu l'information pour appuyer votre propos.

3630

Monsieur Lebuis, est-ce que les programmes annoncés par votre ministère sont accompagnés justement d'un budget pour accroître les effectifs qui assureraient le contrôle des mesures proposées.

3635

PAR M. JACQUES LEBUIS:

En fait, nous, c'est beaucoup plus au niveau de l'accompagnement des agriculteurs, pour les aider à s'adapter aux nouveaux défis réglementaires. On a quelques effectifs de plus effectivement, qui sont prévus, pas aussi nombreux que ceux du ministère de l'Environnement, mais on a des effectifs de plus qui sont prévus pour développer un meilleur accompagnement auprès des agriculteurs.

3640

PAR LA PRÉSIDENTE:

3645

Et ça se chiffre à combien de ETC?

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3650

On a vingt (20) ETC, chez nous. Mais ils sont vaillants!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3655

Merci. Alors voilà la réponse.

Ça va? Merci, monsieur Vallée.

3660

RAYMOND BOUCHARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Raymond Bouchard, producteur de porcs.

3665

Bonjour monsieur Bouchard.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

3670

Bonjour madame la Présidente, bonjour messieurs les Commissaires et messieurs les intervenants.

Madame la Présidente, est-ce que je pourrais faire un éclaircissement sur des questions qui ont été posées tout à l'heure, où vous avez pas eu de réponses? Exemple, qu'est-ce que ça coûte à la province en assurance stabilisation.

3675

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a ces réponses, on les a eues la semaine dernière.

3680

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Mais monsieur avait pas l'air au courant, donc c'est pour ça que je voulais répondre, parce qu'on va chercher quatre-vingt-douze pour cent (92 %) du prix du porc dans le marché, actuellement, et si on calcule ça, il reste six pour cent (6 %), un porc à cent trente-cinq-cent quarante piastres (135 \$-140 \$), ça fait à peu près dix piastres (10 \$), et le producteur en paie le tiers. Donc à la province, il reste pas grand-chose.

3685

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il me semble que le chiffre, c'était huit millions (8 M\$).

3690

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

C'est ça. Et pour un apport économique, c'est une étude qui va sortir prochainement, de quarante mille (40 000) emplois directs et indirects. Évaluons-les à trente mille dollars (30 000 \$) l'emploi, on arrive à un milliard deux cents millions (1 200 000 000 \$) de retombées économiques.

3695

3700

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bouchard, on a eu en tout cas des informations là-dessus. Je vous inviterais plutôt à poser des questions.

3705

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

3710 Parce que je voulais le préciser, je m'aperçois qu'il y a du monde qui prennent de la place, on voudrait en prendre un peu en tant que producteurs aussi, étant donné qu'on n'est pas nombreux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les producteurs de porcs. Je pense qu'on pourrait peut-être avoir un petit "lousse", un petit peu. Une demande à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3715 Tout le monde a le droit de venir poser des questions, il y a pas de frein.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

3720 J'ai pas de problème avec ça, madame la Présidente. Vous jouez très bien votre rôle.

Une question que je voudrais poser à monsieur Lebuis, à l'intérieur du deux cent cinquante-sept millions (257 M\$) qui a été annoncé, quelle est la part directe à la production porcine.

3725 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Lebuis.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3730 En fait, le programme, c'est pour l'ensemble de la production agricole; en fait, c'est pour l'adaptation des agriculteurs à la réglementation, qui couvre l'ensemble de la production agricole. Donc pour la production porcine comme telle, j'ai un calcul approximatif.

3735 L'épandage des fumiers, l'épandage par rampe basse, on a prévu quinze millions (15 M\$); on sait qu'une bonne partie va aller pour la production porcine et une autre partie va aller pour la production bovine aussi, parce que la production bovine doit étendre par rampe basse les lisiers à compter de 2007, si je me rappelle bien. Mais on peut dire qu'une bonne partie va aller pour la production porcine, pour d'ici les deux-trois (2-3) prochaines années.

3740 Ensuite, on parle de recherche et développement, c'est ici surtout pour raffiner, optimiser les technologies de traitement, traitement soit régional, traitement soit à la ferme. Ici, on a une enveloppe de l'ordre de trente-sept millions (37 M\$) d'investissement qui est prévue. Ça aussi, ça devrait aller en bonne partie pour la production porcine.

3745 Donc sur le total du deux cent cinquante-sept millions (257 M\$), je dirais pas que vous êtes les parents pauvres...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3750

On est rendu à cinquante-deux millions (52 M\$), un petit peu moins.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3755 C'est ça. Donc sur les deux cent cinquante-sept (257 M\$), il y a quelque chose comme une cinquantaine de millions pour la production porcine.

3760

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Pour une industrie qui génère un milliard deux cents millions (1 200 000 000 \$) de retombées économiques, c'est pas beaucoup.

3765

PAR M. JACQUES LEBUIS:

En fait, le gros montant, c'est cent vingt-quatre millions (124 M\$) pour aider la construction des structures étanches pour les plus petits cheptels, les plus petits cheptels étant généralement des cheptels laitiers.

3770

Alors c'est comme ça qu'on explique la ventilation, à l'heure actuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3775

Monsieur Bouchard, peut-être revenir sur une donnée que vous venez de donner, c'est un milliard deux cents millions (1 200 000 000 \$). Vous avez dit un million deux cent mille (1 200 000 \$).

3780

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3785

Et vous vouliez rajouter quelque chose?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

3790

J'aurais une autre, au sujet de l'argent qui était remis dans les rampes, au sujet de cette subvention-là, actuellement, ce que l'on sait des rampes pour épandre bas, c'est ce qui est de mieux actuellement qu'on connaît, où on est rendu aujourd'hui, qui enlève, ça peut aller jusqu'à quatre-vingts pour cent (80 %) des réductions d'odeurs, ce qu'on connaît.

3795 On sait très bien qu'ils ont sorti des senteurs de rose, des senteurs de fraise, des senteurs de Chanel, et il y a rien qui marche là-dedans. Et nous, en tant que producteurs, on sait aussi qu'on a un problème, on veut le régler.

3800 Et dans les subventions des rampes basses, le producteur en paie quarante pour cent (40 %), ça peut aller jusqu'à six mille dollars (6000 \$), maximum six mille (6000 \$), tout dépend de la grosseur de la rampe, mais le producteur en paie aussi quarante pour cent (40 %).

3805 Donc à ce moment-là, si - parce que quelqu'un tantôt disait, on dépense de l'argent et on sait pas trop où la Commission va en arriver, et si pour, je sais pas moi, les deux-trois-quatre (2-3-4) prochaines années, comme ça se réglera pas dans une année, si les deux-trois (2-3) ou quatre (4) prochaines années, ça coûte quinze millions (15 M\$), ça veut dire trois-quatre millions (3 M\$-4 M\$) par année pour régler quatre-vingts pour cent (80 %) des odeurs en pollution porcine, c'est déjà une bonne chose, je pense, en frais de producteurs. En plus de la part que le producteur lui-même met.

3810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc il est exact que le producteur va financer une partie de l'équipement? Monsieur Lebus.

3815

PAR M. JACQUES LEBUIS:

Absolument. Vous dites que vous payez combien, quarante pour cent (40 %), en fait vous payez...

3820

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Le maximum de subvention, c'est six mille dollars (6000 \$).

3825

PAR M. JACQUES LEBUIS:

Vous payez cinquante pour cent (50 %), vous payez plus cher que vous pensez, vous payez la moitié en fait.

3830

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

C'est cinquante-cinquante (50 %-50 %). Quand on sait très bien que dans certains domaines, ça va jusqu'à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %). Donc on n'est pas trop gâté à ce moment-là.

3835

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est ce que vous saurez nous dire dans un mémoire que vous nous déposerez, monsieur Bouchard.

3840

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Merci.

3845

ÉLISE GAUTHIER

3850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Élise Gauthier, comité de citoyens de Saint-Honoré.

3855

Bonjour madame Gauthier.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

3860

Depuis le début de cette séance, on nous parle de stratégie. Or, dans une bonne stratégie, on doit normalement retrouver, d'une façon imagée, la présence du bâton et de la carotte. Jusqu'à maintenant, je n'ai entendu qu'un côté, celle de la carotte.

3865

J'aimerais tout de même, bien qu'on soit à l'heure du souper, madame la Présidente, que les représentants du ministère des producteurs agricoles m'énoncent les raisons ou les critères qui pourraient autoriser ce dit ministère à retirer le droit de produire à un producteur belligérant, en regard du développement, de la définition du développement durable qu'on nous a présentée aujourd'hui.

3870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je veux bien saisir votre question, je suis pas sûre de l'avoir bien saisie.

3875

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Ce que je veux savoir, c'est quelles sont les raisons ou les critères qui feraient que le ministère des producteurs agricoles retirerait le droit de produire à un producteur belligérant, en regard du développement, de la notion de développement durable qu'on nous a énoncée aujourd'hui.

3880

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je me questionnais sur l'autorité.

3885

Monsieur Baril.

PAR M. PIERRE BARIL:

Je veux être sûr de comprendre la question, mais si le type, il répond pas à des règles ou règlements, c'est clair qu'il est sanctionné, et puis il y a une procédure judiciaire qui s'ensuit, là.

3890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans le fond, c'est le certificat d'autorisation.

3895

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

C'est ça. Au fond, madame demande à partir de quand vous pouvez retirer à quelqu'un son permis, et pouvez-vous le faire à partir de considérants qui sont liés au développement durable.

3900

PAR M. PIERRE BARIL:

Je vais demander à monsieur Bouchard qu'il nous explique un peu la procédure minimale qui est requise dans ce cas-là.

3905

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bouchard, je vous invite à aller vous asseoir à côté de monsieur Pouliot.

3910

PAR M. SERGE BOUCHARD:

Merci madame la Présidente.

3915

Évidemment, je rappellerais à la Commission que je ne suis pas avocat, donc je vais tenter de donner une réponse éclairante cet après-midi, mais évidemment sous toute réserve des considérations légales qui s'appliquent.

3920

Au niveau juridique, le ministère de l'Environnement intervient de manière pénale. Lors d'une rencontre, précédemment cette semaine, à une réponse, j'avais expliqué les montants d'amendes applicables selon les infractions qui peuvent survenir par rapport à certains articles de la réglementation.

3925 Donc dans les faits, lorsqu'un individu enfreint les règles du jeu applicables en vertu de la loi ou des règlements du ministère de l'Environnement, ce que la loi prévoit, c'est des amendes pénales, donc des montants d'argent, évidemment si la personne est jugée coupable, qu'elle devra je veux dire défrayer évidemment à la suite du jugement du tribunal.

3930 J'ai eu l'occasion, dans le passé, de discuter avec nos avocats et la possibilité de révoquer des certificats d'autorisation, de faire cesser l'exploitation d'un bâtiment d'élevage, il semble que c'est une autre procédure qui doit être prise évidemment dans la mesure où après un certain nombre d'infractions qui ont donné lieu à des amendes, donc à des pénalités monétaires, si jamais la situation ne se corrigeait pas, là il y aurait, et évidemment mes
3935 connaissances légales se terminent à ce moment-là, mais d'autres procédures par lesquelles le ministère pourrait demander à la Cour de révoquer la permission à quelqu'un d'exploiter une activité, notamment au niveau dont on parle, un bâtiment d'élevage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3940 À votre connaissance, est-ce qu'il y a déjà eu des révocations de certificats d'autorisation faites par votre ministère?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3945 À ma connaissance, par le ministère de l'Environnement directement, je n'en ai pas souvenance.

3950 J'ai souvenance d'un cas où des citoyens avaient entrepris des procédures en révocation d'un certificat d'autorisation, et la Cour avait donné raison aux citoyens, donc il y avait un producteur de porcs qui avait dû cesser l'exploitation d'un bâtiment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3955 D'accord.

3960 Mais si je comprends bien, cette procédure n'est appliquée que dans la mesure où déjà, le producteur a été accusé d'infractions, il y a plus qu'une infraction. C'est pas lors de la première infraction, c'est après quelques-unes, après un certain nombre disons, plutôt?

PAR M. SERGE BOUCHARD:

3965 C'est ce que les avocats de notre Direction des affaires juridiques m'avaient expliqué il y a quelques années, lorsque j'avais posé une question dans ce sens-là, combien de temps devons-nous aller avec des amendes, des montants d'argent, avant de passer à l'autre étape.

 Donc ils m'avaient expliqué, chaque cas est un cas d'espèce, mais c'est une autre procédure.

3970 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

Est-ce qu'il y a, dans le règlement, une référence à un jugement que vous pourriez poser en relation avec le concept de développement agricole durable.

3975 **PAR M. SERGE BOUCHARD:**

Je suis pas en mesure de préciser exactement si une telle référence existe. Je vous dirais, à prime abord, que ce n'est pas évident à mon avis.

3980 Mais on pourrait vérifier de façon plus précise, pour apporter une meilleure réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

3985

Monsieur Lebuis.

PAR M. JACQUES LEBUIS:

3990 Je pense que la question est intéressante en soi, parce qu'on révoque pas un droit de produire. Comme vous avez entendu, on peut retirer peut-être un certificat d'autorisation, et quand on n'a pas de certificat d'autorisation, on ne peut pas produire.

3995 Parce que l'essence du droit en agriculture, vous avez droit de produire comme producteur agricole, sur votre terre ou sur des terres louées, dans la mesure où vous respectez les normes et les lois environnementales.

4000 C'est très, très important, ça. On peut pas faire ce qu'on veut, finalement, quand on est producteur agricole, on est assujetti entre autres, et il y en a plein d'autres, mais on est assujetti à la réglementation environnementale et à la Loi de la qualité de l'environnement.

4005 Alors on donne pas le droit de produire, je pense que maître Cardinal vous a bien expliqué, avec la Loi de protection des activités agricoles, du territoire agricole, on ne donne pas de permis pour produire, mais pour produire, il faut être conforme à la Loi de la qualité de l'environnement, entre autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4010 En d'autres termes, un producteur pourrait perdre son certificat d'autorisation l'autorisant à produire du porc, mais il pourrait se retourner vers une autre production. Donc il a pas perdu son droit de produire, mais il produira pas du porc. C'est ça?

PAR M. JACQUES LEBUIS:

4015 Bien, c'est ce que je comprends effectivement. Mais je suis pas juriste, comme monsieur Bouchard.

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

4020 Alors soyons belligérants dans un sens comme dans l'autre, peu importe.

Madame la Présidente, en ce sens-là, je vous demanderais peut-être de fouiller un peu le nombre d'infractions, en tout cas qui est permis, c'est vraiment effroyable de dire ça, mais ce qu'on vient de nous dire, c'est qu'il y a des infractions à la loi qui sont permises, des manquement

4025 s à la loi qui sont permis avant qu'on retire le certificat d'autorisation.

Alors il serait peut-être important de savoir combien de manquements auxquels moi j'ai droit, avant qu'on me retire mon permis de conduire!

4030 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame, je voulais vous dire - s'il vous plaît, monsieur, quand on parle, c'est au micro, et puis on s'inscrit préalablement - je voulais vous dire que déjà, cette demande a été faite au ministère. C'est une information qui devrait nous parvenir.

4035

PAR Mme ÉLISE GAUTHIER:

Merci.

4040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Alors il est six heures moins dix (6 h -10), ceci met fin à notre après-midi.

4045

Je tiens à remercier nos conférenciers de cet après-midi pour leur participation à cette séance publique.

Et pour ceux que cela intéresse dans la salle, je vous rappelle que ce soir, nous traiterons du processus de concertation sociale et des conditions de cohabitation, avec quatre (4) invités.

4050

Bon repas!

4055

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 NOVEMBRE 2002 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

4060

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4065

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.